

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

19 FÉVRIER 2018

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 19 FÉVRIER 2018 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
1.1	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Étude sur la santé mentale des enfants»	4
1.2	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise à disposition de diététiciens dans les établissements scolaires».....	5
1.3	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Sport en famille»	6
1.4	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plages horaires des espaces rencontres enfants-parents de l'ONE»	7
1.5	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Création d'une application "ONE"».....	8
1.6	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Allaitement maternel».....	9
1.7	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en œuvre du dépistage néonatal de la mucoviscidose».....	10
1.8	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Ouverture de places dans les SASPE pour les bébés "parqués"».....	11
1.9	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Distribution des brochures de l'ONE par les pédiatres privés».....	12
1.10	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conciliation entre l'évolution des besoins du terrain et le décret ATL»	13
1.11	Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Relation enfant-écran».....	14
1.12	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «L'avenir de la BD est-il compromis?».....	15
1.13	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Actions pour une nouvelle politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles»	16
1.14	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi de l'initiative "Lecture dans les bus scolaires"»	17
1.15	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projet "Horta inside out"»	18
1.16	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan de l'incubateur Creatis».....	18
1.17	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Inauguration du Pathé Palace».....	19
1.18	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Point sur la question du sous-titrage en Fédération Wallonie-Bruxelles – volet cinéma»	20

1.19	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Offre de formation de haut niveau en danse».....	20
1.20	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Entrée en vigueur et application du prix unique du livre».....	21
1.21	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi des demandes déposées en arts de la scène par des centres culturels»	22
1.22	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lancement de l'Année européenne du patrimoine culturel en Belgique»	24
1.23	Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Convention UNIDROIT»	25
1.24	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «8e cérémonie des Magritte du cinéma, en ce compris l'accent mis sur l'équilibre femmes-hommes».....	25
1.25	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Leçons des Magritte».....	25
1.26	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Renouvellement du contrat-programme de la Médiathèque – PointCulture»	28
1.27	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Place et qualité de l'emploi artistique dans les secteurs relevant des compétences de la ministre».....	29
1.28	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de l'évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente et nouvelles reconnaissances en 2017»	31
1.29	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Répartition du budget 2018 pour les arts de la scène à la suite de l'annonce des différents bénéficiaires des aides»	32
1.30	Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Tradition des feux comme potentiel chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française».....	33

2 Ordre des travaux

33

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Étude sur la santé mentale des enfants»

M. Patrick Prévot (PS). – Depuis 1997, tous les cinq ans, la direction opérationnelle Santé publique et surveillance de l'Institut scientifique de Santé publique dirige des enquêtes. Ces études, menées auprès d'un panel de citoyens belges, ont pour objectif d'évaluer l'état de santé général et d'identifier les principaux problèmes de santé. Cette année, suite à une demande conjointe de l'État fédéral et des entités fédérées, le questionnaire comporte de nouveaux volets dont une enquête sur la santé mentale des enfants.

Madame la Ministre, de quelle manière l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) collabore-t-il à cette enquête dans l'analyse des réponses qui seront récoltées? Quels sont les constats qui peuvent être dressés aujourd'hui sur la santé mentale des jeunes à Bruxelles et en Wallonie? De quelle manière les services ou structures de santé mentale pour les enfants sont-ils soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Une évaluation de ces services a-t-elle déjà été réalisée?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'ONE n'ayant pas participé à la réalisation de l'enquête, il lui est difficile d'analyser les réponses récoltées. Il a cependant pris connaissance du questionnaire final et a contacté les chercheurs de l'Institut scientifique de Santé publique pour établir une meilleure collaboration dans ce domaine.

Par ailleurs, l'ONE prend part à la plateforme francophone de soutien à la nouvelle politique de santé mentale des enfants et des adolescents, ainsi qu'au groupe de travail intercabinet «Soins de santé mentale» visant une meilleure cohérence et plus de concertation dans l'application de la réforme sur la santé mentale des enfants et des adolescents – qui a été menée par le pouvoir fédéral. L'ONE intervient dans la détection des difficultés quotidiennes, l'accompagnement et le soutien des familles, ainsi que dans l'instauration d'un entourage psychopédagogique adapté dans les lieux de

vie de l'enfant, selon le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'ONE, ainsi que dans le contrat de gestion 2013-2018 conclu entre le conseil d'administration de l'ONE et le gouvernement.

D'autre part, l'ONE soutient financièrement, conjointement avec les entités fédérées et la Commission communautaire française (COCOF), l'étude internationale «*Health behaviour in school-aged children*» menée tous les quatre ans auprès d'élèves de 5^e primaire et de 6^e-7^e secondaire dans plus de 40 pays ou régions sous le patronage du bureau européen de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette étude s'intéresse aux comportements de santé des adolescents, à leur bien-être et à leur santé.

Concernant les indicateurs de bien-être psychique, la dernière enquête de 2014, qui porte sur 14 122 élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, indique d'un niveau élevé de satisfaction des jeunes (85,2 %) par rapport à leur vie. Selon l'étude, trois jeunes sur quatre (75,9 %) déclarent se sentir satisfaits: 20,6 % sont très heureux et 55,3 % heureux. Un jeune sur deux rapporte qu'il a souvent ou toujours confiance en lui tandis que 16,2 % ne le sont rarement ou jamais. Pour ce qui est des symptômes psychosomatiques spécifiques à la santé mentale, 31 % des jeunes mentionnent rencontrer des difficultés à dormir plus d'une fois par semaine et 29,3 % signalent éprouver de la nervosité. Les vertiges et les maux d'estomac sont les symptômes les moins fréquemment rapportés. Bien que les signes liés à la nervosité et aux difficultés d'endormissement soient les plus fréquemment signalés, seuls 8 % des jeunes interrogés affirment consommer des médicaments contre ces deux symptômes. L'étude de l'OMS que je viens de citer investigate également les facteurs protecteurs et ceux associés négativement au bien-être psychique des jeunes et qui sont liés à la structure familiale, aux relations sociales et l'environnement scolaire.

En ce qui concerne l'évaluation des services de santé mentale, ceux-ci relèvent de ma compétence en Région wallonne. Il n'existe pas d'estimation globale, car leurs missions diffèrent extrêmement d'un service à l'autre. Par contre, chaque service doit disposer d'un projet de service de santé mentale. Il est évalué par le service ainsi que l'inspection, qui évalue chaque service au moins deux fois par an sur la base du respect des dispositions du code spécifique à la Wallonie.

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir scrupuleusement répondu à l'ensemble de mes questions. Je comprends évidemment que vous ne puissiez pas commenter davantage l'enquête, puisque l'ONE n'y a pas participé. Néanmoins, je suis heureux d'entendre que cet organisme a, de façon proactive, contacté les scientifiques responsables de cette étude. Lorsque j'ai pris connaissance des questionnaires, je trouvais très intéressant de rajouter ce volet sur la santé mentale, qui devrait

rester une priorité du gouvernement!

Je vous remercie d'avoir rappelé les collaborations existantes avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les différents soutiens, notamment pour cette étude menée avec la COCOF. Enfin, je vous remercie aussi d'avoir repris quelques chiffres éclairants que je ne manquerai pas de relire attentivement, à tête reposée, dès que j'aurai reçu le compte-rendu.

1.2 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise à disposition de diététiciens dans les établissements scolaires»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Depuis de nombreuses années, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) promeut une alimentation saine dans les milieux d'accueil. En effet, l'article 8 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 prévoit que «le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants». L'application de cette mesure passe par la publication d'un guide pour aider les professionnels des milieux d'accueil à proposer des menus variés et équilibrés. En outre, l'ONE a mis des diététiciens à leur disposition.

Les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne se limitent pas aux seuls milieux d'accueil. La Fédération est également compétente pour l'accompagnement des jeunes enfants et des familles. Or, il n'existe aucune initiative comparable dans les écoles et cantines scolaires, alors que la promotion de la santé concerne tout autant les enfants de deux ans et demi que ceux de douze ans.

Les établissements d'enseignement maternel et primaire jouent un rôle fondamental dans ce domaine. En effet, les enfants passent la majeure partie de leur journée à l'école et un quart des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles mangent dans les cantines scolaires. Même si la plupart des écoles ont banni les *junk foods* de leur menu et que la Région wallonne a lancé l'appel à projets «Les cantiniers» pour la promotion de nourriture bio et durable, les repas ne sont pas pour autant toujours équilibrés.

La qualité des repas varie fortement d'une école à l'autre. Si certaines optent pour des prestataires externes, d'autres disposent de cuisiniers en interne. Pour les premières, un diététicien se charge habituellement d'établir le menu. Pour les secondes, en revanche, la composition des repas est bien souvent décidée par le cuisinier de l'école – sans qu'il possède forcément des compétences en nutrition – en concertation avec le directeur ou l'économiste de l'établissement.

Certaines grosses structures disposent néanmoins de diététiciens ou de personnes compétentes. Une possibilité que n'ont pas les plus petites écoles. La Fédération Wallonie-Bruxelles a effectivement mis en place un cahier des charges, mais aucune norme précise n'a été définie. Au final, ce sont les institutions déjà sensibilisées à la problématique qui peuvent proposer des repas équilibrés et éduquer les enfants à une alimentation saine, comme le suggère le groupe central du Pacte d'excellence dans son avis n° 3. En revanche, les autres écoles ne disposent d'aucune personne de référence vers laquelle se tourner. Il est certes possible de faire appel à des diététiciens indépendants, mais tous ne sont pas compétents pour la gestion d'une cantine scolaire.

Madame la Ministre, pourquoi l'accent n'est-il pas davantage mis sur la promotion d'une alimentation saine dans les écoles? Pourquoi n'existe-t-il pas de lignes directrices comparables à celles utilisées par les milieux d'accueil dans l'élaboration des menus des cantines? De la même manière, des diététiciens ne pourraient-ils pas être mis à disposition des écoles maternelles et primaires, à l'instar de ce qui se fait dans les milieux d'accueil de la petite enfance?

Les Régions ont libéré des budgets spécifiques pour les cantines dans le cadre des projets «Good Food» et «les Cantiniers», qui visent à promouvoir la consommation de produits locaux et issus de circuits courts. La ministre Schyns a d'ailleurs lancé un appel à projets dans ce sens. Une concertation est-elle envisageable avec les ministres régionaux de l'Environnement ainsi que la ministre de l'Éducation, afin d'y intégrer la dimension d'alimentation saine et équilibrée?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Depuis une trentaine d'années, deux diététiciennes pédiatriques de l'ONE réalisent un accompagnement diététique des professionnels du secteur de la petite enfance, des lieux d'accueil et des travailleurs médico-sociaux (TMS). La venue des services de promotion de la santé à l'école au sein de l'ONE est l'occasion de poursuivre ce travail d'accompagnement et de sensibilisation des professionnels du secteur de la promotion de la santé à l'école (PSE).

Dans ce contexte, le renforcement de la cellule diététique de la direction santé de l'ONE est à l'étude afin de donner les moyens d'accompagner la PSE. Je tiens cependant à vous rappeler que l'appui de l'ONE s'adresse aux professionnels de la PSE et non directement aux établissements scolaires, conformément à son domaine de compétence. Par ailleurs, le cahier spécial des charges élaboré en 2012 comporte toutes les informations nécessaires à l'élaboration de menus équilibrés et variés. Les aspects qualitatifs des repas, la taille des portions par tranche d'âge, le choix des aliments et les fréquences conseillées y sont abordés. Lors de la précédente législature, ce cahier des

charges a été proposé aux écoles sur une base volontaire, ces dernières étant accompagnées par des diététiciens pour le mettre en œuvre.

Depuis plus de 25 ans, de nombreux outils tels qu'Euralisa ou Cordes abordant la thématique de l'alimentation à l'école ont été mis à disposition des écoles, toujours sur une base volontaire. Je suis très fréquemment en contact avec les ministres régionaux de l'Environnement et avec le ministre de l'Éducation sur cette question. Chacun, de par ses compétences, promeut l'alimentation saine et les circuits courts pour les élèves et plus généralement pour la population. Par ailleurs, en tant que ministre de la Santé à la Région wallonne et avec ma collègue de la Région bruxelloise, nous avons mis la priorité sur la qualité de la nourriture dans les nouveaux plans de prévention santé.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – L'enjeu est de taille, puisqu'un quart des élèves consomme un repas chaud à l'école. Des actions liées à la problématique de l'alimentation sont régulièrement entreprises par la Région wallonne. La ministre Schyns a lancé un appel à projets pour une alimentation saine. La ministre Simonet parle de repas gratuits. Cette semaine, en séance plénière, nous allons examiner une proposition de résolution concernant la mise en place d'un menu alternatif dans les établissements scolaires. Les initiatives ne manquent donc pas.

Si je reviens régulièrement sur cette problématique, c'est que la plupart des appels à projets se limitent à un certain nombre d'établissements en raison des budgets disponibles. Or, nous pourrions toucher un public beaucoup plus large, à l'instar de ce qui se fait dans le cadre du partenariat avec l'ONE grâce auquel des diététiciens sont présents dans les milieux d'accueil.

Certaines petites écoles ne bénéficient pas d'accompagnement pour l'élaboration des menus. Je sais que le cahier des charges a été réalisé sous la législature précédente, mais nous devons tenir compte de la réalité du terrain. Ce n'est pas le rôle de la cuisinière d'un établissement d'analyser le cahier des charges, et chaque établissement a ses propres habitudes. Par conséquent, mettre des diététiciens à disposition des écoles permettrait de toucher un large public et d'avoir un effet bénéfique sur un grand nombre d'élèves, et ce pour un budget limité.

1.3 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Sport en famille»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, trouver une solution pour faire garder ses enfants après le travail pour pratiquer un sport de manière régulière n'est pas toujours simple. Il

est pourtant primordial pour l'équilibre de la famille que les parents puissent réaliser une activité au cours de laquelle ils prennent du temps pour eux. Bien souvent, les occupations du soir ou du week-end sont choisies en fonction des enfants et le peu de temps restant ne permet pas aux parents de pratiquer un sport, ce qui peut causer, sur le long terme, un manque d'épanouissement dans le rôle de parent et être la cause d'un *burnout* parental, comme cela vous a déjà été signalé par Mme Durenne dans une question précédente.

L'ASBL Family Sport propose une solution innovante adaptée aux familles: chaque dimanche matin, par des activités collectives ou individuelles, les parents suivent un cours de sport pendant que les enfants en font de même dans un encadrement approprié. Les sessions sportives s'adressent donc à tous les membres de la famille. Cette solution permet aux parents de pratiquer une activité sportive en même temps que leurs enfants sans se sacrifier puisque les séances sont adaptées à l'âge des participants et les activités regroupées au même endroit. Il n'y a plus de problème de garde de l'enfant. Ce concept a rencontré un tel succès que cette association ne sait plus faire face aux demandes reçues. J'ai interrogé le ministre des Sports en janvier dernier sur l'opportunité d'inciter nos clubs sportifs à créer et promouvoir ce type d'offre familiale afin d'éviter qu'un des parents ne doive se sacrifier. M. Madrane m'a invitée à vous interpeller.

Compte tenu du grand succès que connaissent ces formules et de leur cruel manque de places disponibles, pensez-vous qu'une concertation et une action commune puissent voir le jour entre votre administration et celle du ministre des Sports pour aboutir à une offre correspondant à la demande et au développement de ce concept dans plusieurs villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans quelle mesure l'Office de la naissance et de l'enfance pourrait-il intégrer ce processus et proposer des activités sportives, ou autres, destinées parallèlement aux enfants et aux parents?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'initiative de l'ASBL Family Sport est sans aucun doute intéressante. Cependant, chaque association est libre de développer ce genre de projets. Il revient à cette association, si elle en a envie, d'étendre ses activités sur l'ensemble du territoire. Je ne manquerais pas d'analyser des propositions de ce type avec intérêt. Mais à ce jour, aucun opérateur n'a pris contact avec mon cabinet pour introduire une demande de subventions pour ce genre d'activité.

L'Office de la naissance et de l'enfance promeut une activité physique régulière qui relève de la prévention relative à la santé, de l'équilibre psychique et de l'équilibre de chacun en général. Ces aspects sont mis en évidence dans ses publications. Bien entendu, rien n'empêche les associa-

tions ou les clubs sportifs de proposer des activités parents-enfants. J'ai pratiqué pas mal de sports et je vous assure que de nombreux clubs organisent déjà ce type d'activités.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, vous indiquez que les opérateurs peuvent vous contacter. Mais je pense surtout que ce type d'initiative, qui ne se fait malheureusement pas encore dans nos centres publics, démontre simplement un changement des familles dans leur pratique sportive. Nous devons y être attentifs et développer ce type d'initiatives dans structures que nous subsidions. J'entends que vous êtes ouverte sur un partenariat avec des clubs sportifs. Mais ma question était «pourriez-vous créer une coordination avec le ministre des Sports pour essayer de développer quelque chose au niveau public?» Vous dites être ouverte, mais, d'un autre côté, vous n'ouvrez pas la porte au cabinet de M. Madrane.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je suis désolée, je suis assez étonnée. Il s'agit d'initiatives d'associations. Pourquoi voulez-vous en faire une initiative de service public? Nous ne devons pas régenter la vie de tout le monde.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Ce n'est pas cela. Lorsque nous voyons qu'une initiative est vraiment privée et que finalement les parents s'orientent vers ce type de pratique sportive parce que cela répond à un besoin...

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. –... vous croyez que l'initiative provenant de cette association va entraîner que d'autres vont enclencher le système? Il ne faut pas toujours que la main invisible de l'État se manifeste.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – La plupart des salles sportives sont gérées par les communes et il est important qu'elles puissent développer ce genre d'initiative.

1.4 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plages horaires des espaces rencontres enfants-parents de l'ONE»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) subventionne 42 lieux de rencontre entre enfants et parents. L'objectif est d'accueillir gratuitement ou pour un euro symbolique des jeunes enfants, le plus fréquemment âgés de zéro à trois ans, accompagnés de leurs parents, grands-parents ou d'une personne proche, dans un environnement de qualité. L'accompagnement par des professionnels et des bénévoles permet de soutenir la relation entre

l'enfant et son parent. L'adulte peut y trouver un espace d'écoute et de dialogue bien nécessaire lorsqu'il se sent débordé dans son rôle de parent, et l'enfant un espace de socialisation, de jeu et de détente qui favorise son développement.

Toutefois, peu de parents connaissent l'existence de ces espaces de rencontre, dont les renseignements sont donnés lors des consultations ONE. Par ailleurs, dans la très grande majorité des cas, ces espaces de rencontre ne sont disponibles qu'en semaine durant les heures habituelles de travail. Ils sont donc difficilement accessibles pour les parents qui travaillent et qui n'ont pas forcément l'occasion de prendre un demi-jour de congé pour s'y rendre. Ce lieu leur permettrait pourtant de discuter avec d'autres parents et de souffler un peu, et serait efficace pour éviter un burnout parental. De rares exceptions existent malgré tout, comme à l'ASBL Les Jardins de Maud à Saint-Gilles, où les rencontres ont lieu les premier et troisième samedis du mois de 9h30 à 11h30. En Flandre, ces espaces comportent également des plages horaires le samedi, comme à Hal, le samedi de 9h30 à 12h30. Cela rend ces lieux accessibles pour tous et crée davantage de mixité et d'échanges enrichissants.

Madame la Ministre, quels retours avez-vous reçus des familles et des professionnels de l'enfance au sujet de ces espaces de rencontre enfants-parents? De quelles façons pourriez-vous mieux informer les familles de l'existence de ces lieux? Un budget pourrait-il être alloué à ces espaces de rencontre pour les encourager et les aider à étendre leurs plages horaires, par exemple le week-end?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'ONE subventionne actuellement 48 lieux de rencontre enfants-parents pour un montant total de 323 385 euros. Il s'agit de structures relativement modulables qui s'adaptent aux besoins des personnes les fréquentant ainsi qu'à ceux de la population, de manière plus générale. Pour certains parents ou grands-parents, leur existence est précieuse, car ils permettent de maintenir ou de recréer un lien social ou simplement d'avoir un contact avec le monde extérieur. Dans d'autres cas, leur valeur réside dans la transmission d'informations relatives aux stratégies éducatives ou dans le partage d'expériences. Certains lieux proposeront également des activités culturelles ou orientées vers la lecture, suscitant dès lors l'intérêt des parents en quête de nouvelles stimulations ou idées d'activités à réaliser avec leurs enfants. Selon les besoins et intérêts recherchés au sein des lieux existants, ceux-ci vont développer des objectifs différents dans le but de s'approcher davantage de ce qui est pertinent pour les familles.

Enfin, pour les professionnels, ces structures peuvent apporter des spécificités supplémentaires et un suivi pluridisciplinaire mis en place au travers de réseaux de travailleurs de la petite en-

fance. Le caractère préventif des actions des lieux de rencontre parents-enfants apporte des repères de qualité et une réassurance dans le cadre de l'accompagnement plus ou moins ponctuel des familles. De plus, les accueillants des lieux de rencontre de l'ONE, parce qu'ils travaillent de manière anonyme, sont susceptibles de créer un lien de confiance plus solide avec les familles. La collaboration entre professionnels de l'enfance et accueillants des lieux de rencontre est donc un outil précieux.

Actuellement, l'information quant à l'existence de ces lieux se transmet grâce au réseau de professionnels dans lequel ces lieux sont présents, mais aussi à travers le bouche-à-oreille, les publicités locales et l'implantation de professionnels de l'ONE au sein de ces services, et ce, dès l'annonce de la grossesse jusqu'à l'accompagnement de l'enfant. Ce réseau est relativement vaste et peut inclure autant les médecins et le personnel paramédical que les travailleurs sociaux, accueillants et autres professionnels de la petite enfance.

En ce qui concerne l'information directe aux parents, certaines actions ont déjà été menées par certaines administrations communales par le biais de la distribution de brochures et d'autres formes de publicité renseignant les activités des lieux de rencontre parents-enfants et leurs coordonnées. L'offre a encore augmenté ces dernières années.

Afin de pérenniser structurellement ces actions, mon cabinet travaille avec l'ONE à la rédaction d'un arrêté qui permettra de pérenniser les actions de ces lieux essentiels. Il permettra également de consolider les acquis et de rendre encore plus visible l'action de ces lieux.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Ma question concernait l'élargissement des plages horaires de ces lieux. Vous n'y avez pas répondu.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je vous ai répondu que ces lieux s'adaptent aux besoins des parents. Ils ne sont pas systématiquement ouverts le samedi, à moins que ce soit utile pour les parents. Les plages horaires ne sont pas fixes.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Il est dommage que seule une commune en Fédération Wallonie-Bruxelles propose une ouverture le samedi, en dehors des heures de semaine, alors qu'en Flandre, c'est très fréquent. Lorsque j'étais en congé de maternité, je m'y rendais, mais, depuis que je travaille, je n'en ai plus l'occasion. Ces espaces de rencontre créent de la mixité, et donc une richesse pour les parents. Il serait intéressant de trouver des pistes pour permettre à ces lieux d'accueil d'ouvrir le samedi.

1.5 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, vice-présidente du

gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Création d'une application "ONE"»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Lors de la présentation du rapport de la Banque de données médico-sociales (BMS) ce 23 janvier 2018 à Wavre, les acteurs de terrain de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ont soulevé un problème auquel ils sont régulièrement confrontés: l'analphabétisme des parents.

Pour les jeunes parents analphabètes, les brochures mises à disposition par l'ONE et leur précieux contenu ne sont d'aucune aide. Généralement, ces parents n'osent pas parler de leur analphabétisme. De la même façon, certains parents parlent peu, pas, voire mal, le français, ce qui implique que la teneur des entretiens avec les médecins, sages-femmes et travailleurs médico-sociaux de l'ONE est inaccessible ou mal comprise.

La création d'une application visuelle pour smartphone ou tablette pourrait résoudre ce problème et étendre l'information au plus grand nombre de parents. Cette application serait-elle envisageable? En effet, ce canal d'information est déjà présent et très utilisé par les parents et futurs parents. Il existe par exemple des applications de suivi de grossesse comme «grossesse +», ou une application pour suivre l'évolution de son enfant «baby +». Ces applications sont payantes.

Une application de l'ONE permettrait à tous les parents de prendre connaissance des nombreuses brochures, des vidéos et des contenus didactiques. Cette application offrirait une option «lecture de textes» comme cela se pratique sur les sites d'information. Cette application serait un moyen de mettre en avant toutes ces brochures remplies d'informations essentielles, d'atténuer l'impact de l'analphabétisme des parents, mais aussi, dans une moindre mesure, d'aider les parents qui ne parlent pas encore une des langues nationales grâce à du contenu visuel.

De la même façon, cette application serait profitable à tous les parents qui ne font pas suivre leurs enfants par la filière de l'ONE et qui pourraient, par ce biais, profiter des informations diffusées par l'ONE. Rares sont en effet les pédiatres qui distribuent les brochures publiées par l'ONE.

La création d'une application didactique du site www.one.be est-elle envisageable pour fournir une meilleure connaissance des informations à chaque parent? Si oui, dans quel délai une telle application peut-elle être envisagée? Dans la négative, quelles alternatives apportez-vous et développez-vous à destination de ces parents? Une discussion sur cette problématique a-t-elle déjà eu lieu avec l'ONE? Pouvez-vous me fournir les chiffres du nombre de visites du site de l'ONE en 2017 et le nombre de brochures éditées et distribuées?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le service chargé de la communication externe de l'ONE a exploré la question de la création d'une application one.be. Vous serez heureuse d'apprendre que la vision qui a émergé de cette réflexion interne rejoint en tout point la vôtre. La création d'une application de ce type est envisageable, mais elle devra nécessairement succéder à la priorité actuelle, à savoir la modernisation complète du site www.one.be.

La réforme du site de l'ONE a été officiellement lancée en octobre 2017. Le futur site devra garder sa qualité en matière d'information, tout en étant esthétique, facile d'utilisation, logique, intuitif, adaptable à tous les écrans et accessible à tous. En 2017, le site de l'ONE a enregistré 588 827 sessions pour 353 747 utilisateurs. Il y a donc eu environ 60 000 sessions et 35 000 utilisateurs de plus qu'en 2016. Parmi les 588 827 sessions enregistrées, on dénombre 341 177 nouveaux utilisateurs et 247 650 utilisateurs «fidèles» au site internet. Le nombre total de pages consultées est de 2 073 366. Parmi celles-ci, la page d'accueil du site internet est consultée 271 447 fois. En 2017, plus de 2 600 000 brochures ont été imprimées, dont 1 700 000 ont été distribuées. Les brochures restantes peuvent encore être écoulées cette année étant donné qu'elles restent valables.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Nous sommes finalement sur la même longueur d'onde, Madame la Ministre. Je suis ravie d'apprendre que le développement d'une telle application est à l'ordre du jour. Vous m'indiquez qu'une refonte du site internet est nécessaire dans un premier temps. J'espère dès lors que la conception de l'application ne se fera pas trop attendre. Il me semble en effet que la rénovation du site internet pourrait être couplée au développement de l'application. Le contenu et les chiffres seraient ainsi accessibles et serviraient au plus grand nombre de parents possible, et ce, au terme d'une seule et même phase de conception.

1.6 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Allaitement maternel»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – L'allaitement maternel fait partie des programmes prioritaires de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) depuis sa création. L'influence positive de l'allaitement maternel n'est plus à démontrer tant pour la santé des mamans (diminution des risques de cancer du sein, etc.) que surtout pour la santé de l'enfant lui-même (meilleure protection immunitaire, moins de problèmes d'allergies, etc.). Lorsque la mère le souhaite, l'allaitement maternel n'est donc que bénéfique. Tant l'Organisme mondial de la santé (OMS) que

le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) recommandent d'ailleurs l'allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de six mois et l'allaitement maternel complété par une autre alimentation solide jusqu'à deux ans ou plus.

Par ailleurs, l'ONE présentait ce 23 janvier 2018 son rapport de la Banque de données médico-sociales (BMS) pour les données 2006-2015. Ledit rapport souligne notamment qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, seuls 46,5 % des enfants sont encore allaités par leur mère de façon exclusive à 8 semaines de vie et 39,6 % à 12 semaines de vie. On remarque également dans ce rapport que Bruxelles a un meilleur pourcentage d'allaitement en raison de l'immigration qui amène une culture de l'allaitement plus propice. Malheureusement, au bout de quelques années, ces femmes adoptent notre mode de vie et allaitent également moins leurs enfants.

Le rapport fait également état de l'évolution entre la mise au sein après l'accouchement et l'allaitement maternel à la sortie de la maternité. On constate qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, le nombre de mères qui ne poursuivent pas l'allaitement maternel entre l'accouchement et la sortie de la maternité est en augmentation ces dernières années. En effet, en 2006, en Fédération Wallonie-Bruxelles, sur les 79,7 % des mères ayant pratiqué l'allaitement après l'accouchement, toutes le poursuivaient à la sortie de la maternité alors qu'en 2015, même si le taux de mise au sein après l'accouchement est passé à 84,2 %, on constate une diminution à la sortie de la maternité puisque ce chiffre retombe à 81 %.

L'encadrement de l'allaitement est primordial pour qu'il soit efficace. En effet, les jeunes mamans sont souvent fatiguées, novices et se découragent vite. Elles ont besoin de conseils et de soutien pour croire en leur capacité à allaiter. La société moderne ne les aide pas. On remarque en effet que l'allaitement est trop rapidement vu comme la cause de tous les problèmes du bébé à court terme: pleurs, coliques... Ajoutons à cela une confiance excessive dans les laits de substitution qui finit par décourager les jeunes mamans. En effet, celles-ci se sentent seules face aux réflexions de leur entourage: «Tu es sûre que tu as assez de lait? Qu'il est assez nourrissant? Tu ne donnerais pas un biberon pour le calmer?» À tout cela s'ajoutent encore les préjugés sur l'allaitement en public, alors qu'un allaitement se fait à la demande et au maximum toutes les trois heures. Les jeunes mamans ont besoin que la société les accepte. Il existe aujourd'hui des capes d'allaitement qui permettent aux mères d'allaiter en toute intimité.

Madame la Ministre, de façon générale, quel soutien apportez-vous aux mères désirant allaiter, juste après l'accouchement lui-même, mais également lors du retour à la maison et à la reprise du travail? Un encadrement systématique des services de l'ONE est-il envisageable? Ne faudrait-il pas

également mettre sur pied une campagne de sensibilisation à destination de la société et des jeunes mamans pour «banaliser» l'allaitement maternel? Cela leur permettrait de se sentir plus à l'aise lorsqu'elles doivent nourrir leur enfant en public, tout en étant, par la même occasion, mieux informées sur les bienfaits de l'allaitement maternel. Ces campagnes pourraient également être l'opportunité d'informer les jeunes mamans de l'existence de capes d'allaitement qui leur permettent d'allaiter leur enfant en public tout en gardant un moment d'intimité.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La promotion de l'allaitement maternel est en effet un des programmes prioritaires de l'ONE. Il a pour objectif de protéger, d'encourager et de soutenir l'allaitement maternel qui, comme vous le soulignez, procure de nombreux avantages, tant pour la mère que pour le nourrisson. Dans cette optique, l'Office forme et sensibilise son personnel aux avantages de l'allaitement maternel pour l'enfant et pour la mère et relaie les campagnes à ce sujet, dans le respect des choix opérés par les mamans.

L'ONE promeut l'allaitement notamment par la présence d'un de ses conseillers pédiatres au comité fédéral «allaitement maternel», et ce, depuis sa création. L'objectif est de rendre possible l'allaitement pour toutes les mères, et notamment les mères de bébés prématurés, dans le respect des possibilités et des choix personnels. Ce comité promeut l'allaitement au travers d'articles sur son site www.allaitementnaturellement.be, mais aussi par la distribution d'affiches dans les hôpitaux, les consultations ONE et les cabinets pédiatriques, entre autres.

La brochure de l'ONE intitulée «L'allaitement maternel» explique aux parents les bienfaits de l'allaitement et fournit les informations nécessaires pour allaiter dans de bonnes conditions. Dans le cadre d'une réédition de cette brochure, l'ONE pourrait effectivement faire part aux mamans de la possibilité d'utiliser une cape d'allaitement afin d'allaiter en public. Je ne manquerai pas de soumettre cette idée à l'administrateur général de l'ONE.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Je vous remercie pour ces précisions. Serait-il possible d'imaginer une campagne de sensibilisation plus globale? Les campagnes de sensibilisation visent généralement à informer les mamans. Mais il s'agirait de sensibiliser aussi le reste de la société et d'amener aussi bien les hommes que les femmes à porter un autre regard sur l'allaitement. Ce sont en général les réflexions un peu pesantes de l'entourage qui bien souvent incitent les mamans à arrêter d'allaiter.

1.7 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente du

gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en œuvre du dépistage néonatal de la mucoviscidose»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Le 8 décembre 2016, certains membres de notre commission ont reçu l'association Muco pour une réunion de sensibilisation sur le dépistage néonatal de la mucoviscidose. À l'issue de cette rencontre extrêmement constructive et instructive, nous avons suggéré une initiative commune de nos différents partis pour soutenir ce combat plus que légitime. À l'initiative de ma collègue Véronique Durenne, nous avons voté unanimement une résolution dont le point principal demandait au gouvernement «d'étudier la possibilité et la pertinence – tant matérielle que financière – d'introduire le dépistage néonatal organisé de la mucoviscidose dans les missions futures de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)».

Nous avons abordé le sujet pour la dernière fois lors des débats budgétaires. Ils suivaient de près la conférence interministérielle «Santé» (CIM Santé) au cours de laquelle nous avons justement abordé la question de la mucoviscidose. À l'époque, vous nous aviez rapporté plusieurs éléments.

Tout d'abord, vous aviez annoncé que vous n'aviez pas obtenu de moyens supplémentaires de la part du gouvernement, mais que vous gardiez l'espoir d'une évolution favorable lors de l'établissement du budget ajusté.

Ensuite, vous aviez dénoncé un transfert implicite de charges et de compétences sur des actes médicaux de la part de la ministre fédérale de la Santé publique.

Enfin, et c'est là le plus important, vous aviez renouvelé votre engagement à faire aboutir ce dossier avec vos homologues aux niveaux flamand et fédéral. D'ailleurs, quelques jours plus tard, nous avons appris qu'un accord de principe avait été obtenu pour une entrée en vigueur de ce dépistage en 2019, ce qui était de nature à réjouir l'association Muco, qui n'avait pas hésité à qualifier cet événement d'«avancée d'importance vitale pour les personnes atteintes de mucoviscidose».

Madame la Ministre, tout d'abord, sur le plan politique, où en sont les négociations concernant la répartition financière et pratique entre l'État fédéral et les entités communautaires? Le dialogue se poursuit-il, et si oui, selon quelles modalités? Ensuite, à l'échelle communautaire, y a-t-il des modifications législatives à prévoir? Comment l'ONE envisage-t-il de contribuer à la mise en place du dépistage systématique de la mucoviscidose?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Effectivement, un accord politique

sur la répartition budgétaire a été conclu entre l'État fédéral et les entités fédérées. La Communauté française, par le biais du budget de l'ONE, prendra en charge le test de première intention, dit «test TIR». Quant à l'État fédéral, il s'occupera du test génétique et ceux de la sueur ainsi que de la prise en charge des enfants diagnostiqués positifs, comme c'est le cas pour n'importe quelle maladie.

Le groupe de travail technique composé, notamment, des administrations concernées, dont l'ONE, se poursuit; une réunion mensuelle est prévue ces trois prochains mois. Le travail de terrain sera réparti suivant la même logique que le financement. Néanmoins, le programme de dépistage sera construit en prévoyant non seulement la question du dépistage, mais aussi le relais vers les centres de prise en charge. En outre, un lien entre les données de dépistage et celles du registre des malades sera établi.

À l'échelle communautaire, il est prévu d'intégrer le dépistage de la mucoviscidose au programme de dépistage actuel des maladies congénitales organisé par l'arrêté du gouvernement du 27 mai 2009 en matière de dépistage des maladies congénitales en Communauté française, sur la base du décret portant organisation de la promotion de la santé en Communauté française du 14 juillet 1997. Il faudra dès lors modifier la réglementation actuelle; les travaux sont en cours.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je vous remercie pour ces bonnes nouvelles. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'accord intervenu entre la Communauté française et l'État fédéral sur la répartition des tests. Le dialogue avec l'ONE se poursuit lors des rencontres mensuelles.

Concernant le mode de déroulement du dépistage, nous avons imaginé, lors de notre rencontre avec l'association Muco, que le dépistage de la mucoviscidose soit intégré aux tests effectués sur tous les nourrissons. Je constate que cette solution, qui est la plus pragmatique et la plus efficace, a été retenue.

J'imagine que la modification de la réglementation se poursuivra sans passer par le Parlement. Je me réjouis que ce dossier, porté par l'ensemble de nos formations politiques, aboutisse à un résultat aussi efficace et attendu par l'association Muco et par toutes les personnes ayant signé la pétition. Les parlementaires ont bien rempli leur mission!

1.8 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Ouverture de places dans les SASPE pour les bébés "parqués"»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Madame la Ministre, j'ai été à l'origine de la résolution «Bé-

bés parqués», qui concerne une réalité que nous connaissons tous aujourd'hui. À la suite du vote unanime de cette résolution par le Parlement et afin de répondre aux besoins de la société ainsi qu'aux attentes des parlementaires, vous aviez pris à bras-le-corps ce dossier à la frontière entre les domaines de l'Enfance et de l'Aide à la jeunesse. Vous aviez choisi, avec votre collègue Rachid Madrane, de vous répartir les budgets afin de mener les politiques les plus efficaces qui soient dans le cadre de vos compétences respectives.

Pour votre part, vous vous étiez engagée à soutenir les services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE). Cela s'était traduit concrètement par un budget supplémentaire de 1,5 million d'euros pour la couverture à 100 % des places existantes au sein de ces services, tant en subventionnement qu'en frais de personnel, ainsi que par un autre budget additionnel d'un million d'euros pour l'ouverture de 28 nouvelles places.

La dernière fois que je vous ai interrogée, vous m'aviez dit vouloir mettre la priorité sur les SASPE qui devaient encore recevoir des places, à savoir quatre à Namur et huit à Mouscron. Les seize places restantes devaient être réparties entre les arrondissements les plus déficitaires: Bruxelles et le Hainaut. Un appel à projets devait par ailleurs être lancé. Ma collègue Isabelle Stommen, également attentive à cette problématique dans son arrondissement, m'a informée que Verviers venait d'être ajouté aux deux arrondissements que je viens de citer. C'est dire si, malgré les initiatives politiques, ce sujet reste épineux.

Madame la Ministre, avez-vous reçu des réponses à votre appel à projets relatif à la création de 28 places dans les SASPE? Si oui, combien? Ces réponses sont-elles conformes aux critères définis par l'appel? Qui sera *in fine* chargé de la répartition des places et sur la base de quels critères? Quand ces places seront-elles concrètement disponibles?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'action du Parlement a effectivement été particulièrement importante à ce sujet, au sein de tous les groupes politiques. Je sais qu'en ce qui vous concerne, c'était une priorité. Il était donc normal que je prenne ce dossier à bras-le-corps.

Des moyens ont été obtenus pour l'ouverture de 28 places en SASPE. Le comité d'accompagnement des SASPE, institué en mars 2017, a recommandé de réserver la priorité à la création de 16 nouvelles places à Bruxelles et dans la province du Hainaut. Cette recommandation faisait suite au résultat de l'étude de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE). Le comité d'accompagnement a également recommandé la création de 12 nouvelles places dans des services qui devaient encore en recevoir.

Cependant, aucun pouvoir organisateur de SASPE bruxellois n'a répondu favorablement au préappel à projets lancé par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Ce préappel a donc été étendu aux pouvoirs organisateurs des SASPE de la province de Liège, qui était également une zone identifiée comme prioritaire selon le pourcentage de la CODE. Là non plus, aucun pouvoir organisateur n'a répondu favorablement.

L'ONE a finalement été en mesure d'attribuer 16 nouvelles places lors de la réunion de son conseil d'administration du 22 décembre 2017: 8 places ont été attribuées au SASPE L'Accueil de Gosselies et 8 autres places au SASPE La Nacelle de Mons. De plus, 12 places de rattrapage ont également été créées: 4 places au SASPE Les Bouts d'Choux de Namur et 8 places au SASPE La Farandole de Mouscron.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Tout comme vous, Madame la Ministre, je déplore que, ni sur l'arrondissement de Bruxelles ni sur celui de Liège, aucun opérateur ait répondu favorablement à cet appel à projets. Je me réjouis que les nouvelles places aient été attribuées, car la demande et le besoin existent sur le terrain. J'ose espérer que, si un nouvel appel à projets était lancé, il aurait des échos favorables de la part des collègues bruxellois et liégeois.

1.9 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Distribution des brochures de l'ONE par les pédiatres privés»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Les publications de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) sont un outil précieux pour les jeunes parents; elles leur sont traditionnellement distribuées lors des consultations qu'il organise. Malheureusement, d'expérience personnelle et renseignements pris, il semble que les pédiatres privés ne les distribuent pas systématiquement lors de leurs consultations. Par conséquent, les parents allant chez un pédiatre privé n'y ont pas accès, en tout cas pas via ce canal-là. Si les parents ne sont pas informés de l'existence de ces brochures, ils ne feront pas les démarches pour s'en procurer alors que l'ensemble des publications de l'ONE sont disponibles sur son site internet. C'est tout à fait regrettable, car ces publications très utiles sont, de surcroît, des outils du service public auxquels les parents doivent avoir accès.

Madame la Ministre, par quels autres canaux que les consultations de l'ONE ces brochures sont-elles diffusées? Estimez-vous que les lieux et les moyens de distributions actuels sont suffisants? Que pouvez-vous mettre en place pour mieux informer les parents de l'existence de ces brochures et des endroits où les trouver? L'ONE

encourage-t-il les pédiatres à les distribuer aux parents qui les consultent et qui ne fréquentent pas les consultations de l'ONE?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Les brochures et autres documents d'information et de promotion à la santé conçus et/ou soutenus par l'ONE sont mentionnés et accessibles via différents canaux ouverts au grand public. Je pense au site internet, aux émissions «*Air de familles*» et à leur page internet ou aux réseaux sociaux. À partir de ces différents sites, les brochures peuvent également être commandées en ligne. Deux fois par an, le Service éducation à la santé (EduS) participe aux journées du Groupement belge des pédiatres de langue française et y tient un stand qui présente les différentes parutions de l'ONE et notamment toutes les nouveautés. C'est une occasion privilégiée pour informer les professionnels de la santé des publications qui leur sont destinées, mais aussi celles voulant toucher le grand public.

Au cours de ces journées de formation des médecins, EduS tient aussi un stand présentant les publications les plus récentes et celles en rapport avec la thématique abordée. L'ONE est également présent dans toute une série de salons destinés aux parents et aux professionnels de la petite enfance. À ces occasions, les différentes brochures sont également mises en valeur, voire distribuées sur place. Ce qui est mis en place permet d'informer largement le grand public. Le service de communication de l'ONE s'assure de toujours améliorer les canaux de diffusion. Dans les faits, il ne s'agit pas seulement que ces brochures, comme toutes les autres, arrivent dans la boîte aux lettres du pédiatre, mais qu'elles soient aussi mises sur une table dans sa salle d'attente. Vous comprendrez que je ne peux pas envoyer un collaborateur de l'ONE tous les matins dans toutes ces salles d'attente!

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, j'imagine effectivement que l'ONE ne peut pas être derrière chaque pédiatre. Cependant, il m'apparaît intéressant que tout parent puisse avoir accès à ces informations. La diversité des brochures qui abordent chaque thématique précise fait qu'il y a toujours une spécifique qui est utile aux parents. Comme cela se fait déjà lors des consultations pédiatriques de l'ONE, il serait intéressant que les pédiatres puissent à l'aide de ces brochures informer les parents en fonction du problème relevé chez leur enfant, mais aussi selon son âge. Je suis moi-même maman et j'ai beaucoup de connaissances qui se rendent chez leur pédiatre. Elles m'ont confirmé n'avoir jamais reçu ces brochures. Je me fais donc le relais de l'ONE en les renseignant sur l'existence de brochures très complètes. Un rendez-vous chez le pédiatre n'excède pas un quart d'heure et il ne permet pas toujours de comprendre toutes les informations reçues. Développer la diffusion de ces brochures

m'apparaît donc intéressant et il serait utile de trouver d'autres canaux de diffusion.

1.10 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conciliation entre l'évolution des besoins du terrain et le décret ATL»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Madame la Ministre, depuis septembre 2016, la gratuité de l'accueil extrascolaire, aussi appelé accueil temps libre (ATL), a été instaurée à Charleroi. Nonante écoles en bénéficient, tous réseaux confondus, et 22 300 enfants sont concernés. Cette politique a plusieurs vertus: privilégier l'accueil et le bien-être des enfants, le matin, le midi, après 15 heures et le mercredi après-midi, s'adapter à la situation économique des parents et être génératrice d'emplois. Par contre, tout cela a inévitablement un coût et nécessite de nombreuses démarches administratives de la part des pouvoirs publics. La ville de Charleroi, représentée par l'échevine de l'Enseignement, tente d'en assumer sa part, mais, face à des charges d'une telle ampleur, elle invoque le soutien des autres entités.

J'essaie de faire le lien avec les différents niveaux de pouvoir que sont la ville et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le mois dernier, j'ai par ailleurs interrogé le ministre l'Économie, Pierre-Yves Jeholet, au sujet d'un blocage par le FOREM de conventions de formation d'auxiliaires de l'enfance. D'un côté, la ville connaît un manque de 80 personnes formées; de l'autre, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et l'Europe veulent une professionnalisation du secteur de l'enfance. Cependant, des problèmes de cadre réglementaire existent entre le FOREM et l'enseignement de promotion sociale, empêchant l'un et l'autre de s'associer à l'échelle locale pour répondre aux besoins concrets de ces secteurs, dans lesquels des emplois pourraient être créés. Par ailleurs, le ministre Jeholet m'a également informé de l'inexistence, depuis plusieurs années, d'une convention entre le FOREM et l'ONE.

Il a simplement constaté qu'aucune signature n'avait été apposée sur cette convention depuis plus de cinq ans, sans raison particulière. Il n'est pas question ici de blâmer telle ou telle personne. Le but est de savoir pour quelles raisons cette convention n'existe plus et si des dispositifs garantissent des rapports formels entre les deux OIP. Il s'agit d'assurer la professionnalisation et de répondre aux attentes du secteur et des personnes devant être formées afin de pouvoir accueillir ces enfants dans le cadre extrascolaire.

Au niveau communautaire, le décret ATL de 2003, modifié en 2009, est toujours en vigueur. Ce texte est-il toujours conforme aux besoins du terrain? En effet, en dix ans, les choses ont évolué.

L'exemple de Charleroi traduit bien ce changement, mais il existe sans doute d'autres lieux où l'accueil extrascolaire a connu une forte augmentation de sa fréquentation à la suite des différentes mesures prises. Dès lors, le décret tel qu'il existe aujourd'hui prévoit-il un soutien suffisant au regard de l'évolution naturelle des choses? Prenons l'exemple de la professionnalisation de plus en plus exigée des surveillantes de garderie. Comment l'ONE peut-il répondre à cette demande de formations alors que l'offre est jugée insuffisante? Nous faisons face à un écart qu'il convient de combler.

Enfin, des réflexions sont certainement en cours concernant la réforme des milieux d'accueil (MILAC). Des modifications relatives à l'ATL sont-elles prévues?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je tiens à préciser que les pouvoirs organisateurs peuvent aussi engager des accueillantes qui n'ont pas le titre requis pour accueillir les enfants de 3 à 12 ans. Dans les trois ans qui suivent leur engagement, elles doivent cependant suivre une formation de 100 heures auprès d'opérateurs de formation continue, reconnus par l'ONE.

L'arrêté d'application du décret ATL vient d'être modifié en vue d'intégrer les opérateurs extrascolaires qui, auparavant, étaient subventionnés par le Fonds des équipements et services collectifs (FESC). Ces modifications contribuent à maintenir, pour chaque opérateur, le niveau de subventionnement antérieur au transfert de compétences vers l'ONE et prévoient, pour ceux qui seraient en difficulté, deux ans d'adaptation à partir du 1^{er} janvier 2018. En effet, une série d'opérateurs FESC étaient subventionnés bien au-delà de ce que prévoient les règles de subventionnement normales, d'où cette période d'adaptation de deux ans.

Les modifications récentes de l'arrêté ATL entraînent la coexistence de deux types de subventionnement: une subvention de type 1 qui se base sur la présence de l'enfant et une subvention de type 2 qui couvre les frais de fonctionnement et de personnel. Les opérateurs candidats pourront ainsi prétendre, à terme, au subventionnement de type 2, plus avantageux.

Pour le cycle de formation 2017-2018, 19 % du budget de l'offre de formations pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans ont été consacrés à des modules spécifiques dédiés à la formation de base des 100 heures qui permet d'acquérir le titre d'accueillant. Cinq opérateurs proposent une formation initiale complète: les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), le Centre de jeunesse Liège (CJLg), le Centre d'organisation et d'animation de loisirs actifs (Coala), l'École des parents et des éducateurs (EPE) et La Teignouse.

En plus de cette offre, plusieurs opérateurs peuvent composer une formation de base en regroupant plusieurs de leurs modules, comme l'Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi (ISPPC) ou l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW). Dans le cadre de l'offre subventionnée, l'article 132 du contrat de gestion de l'ONE prévoit par dérogation que ce dernier assure la gratuité de la formation pour les participants issus des lieux d'accueil extrascolaires au sein des écoles ainsi que pour les cours de secourisme. Les moyens consacrés à la formation continue sont régulièrement augmentés pour répondre aux besoins. Dans les faits, le budget n'est donc pas fermé.

En vue d'augmenter les possibilités d'accès à la formation, l'ONE a des partenariats avec d'autres grands organismes de formation comme l'Association paritaire pour l'emploi et la formation (APEF) qui propose également une formation de 100 heures.

La réforme des MILAC ne comprend logiquement pas une révision de l'accueil temps libre. Si des modifications doivent être apportées à ce dernier, ce sera par le biais du décret spécifique ATL. Pour l'instant, j'ai donc apporté des modifications dans les arrêtés afin d'intégrer les anciens opérateurs FESC.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je prendrai la peine de relire votre réponse avec attention, notamment pour ses aspects plus techniques concernant les modifications de l'arrêté et les différents types de subventions permettant à une ville de s'intégrer.

Par ailleurs, je comprends que l'offre de formations de l'ONE fonctionne selon un budget ouvert, mais je ne vous ai pas entendu sur le cas plus spécifique du FOREM. J'entends bien qu'une série d'opérateurs organisent ce type de formation. Toutefois, je ne comprends pas si le FOREM y œuvre ou pas, et s'il existe une volonté de renouveler la convention passée avec celui-ci. Il serait judicieux d'analyser la participation du FOREM dans une convention ou un partenariat avec l'ONE, dans le cadre de la promotion sociale.

Vous estimez que, si le titre requis n'est pas nécessaire, il faut passer par l'offre de formation. Or cette offre n'est pas suffisante, au grand dam des écoles qui manquent d'accueillantes. En effet, les accueillantes n'ayant pas le titre requis ne pourront pas suivre de formations.

J'attendrai avec impatience les rapports du Parlement afin d'étudier le subventionnement dans le détail.

1.11 Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Relation enfant-écran»

M. Jordan Godfriaux (MR). – Téléphones intelligents, tablettes, ordinateurs, télévisions: les dispositifs numériques sont omniprésents dans notre vie et celle de nos enfants. L'époque actuelle et celle de notre enfance n'ont plus rien de comparable à ce niveau-là. La sphère tant familiale qu'éducative est envahie par les écrans et les outils numériques. Il est parfois difficile pour les parents, qu'ils soient ou non familiarisés avec cette culture et de ses usages, de gérer le temps et les modes d'utilisation de ces outils par leurs enfants.

Les parents et les professionnels de l'enfance considèrent les écrans comme un obstacle plutôt que comme un outil éducatif. En effet, il s'agit le plus souvent d'un moyen d'occuper l'enfant quand le parent n'en a pas le temps. Cependant, il est important d'éduquer les enfants à la bonne utilisation des écrans afin de les sensibiliser aux risques d'une surutilisation.

En 2015, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avait lancé une campagne sur «*Les enfants et les écrans*» en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). L'objectif était de répondre aux questions que parents et professionnels se posaient alors sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'enquête avait révélé, entre autres, que chaque famille comptait en moyenne six écrans, dont la télévision était la plus utilisée, même si les tablettes gagnaient du terrain. Elles en ont certainement conquis depuis lors.

Les bébés d'un an sont de plus en plus nombreux à être exposés aux écrans. Cette situation ne provient pas d'un choix éducatif, mais elle résulte du fait que la télévision se trouve souvent dans la pièce principale de la maison. Plus les enfants grandissent, plus ils ont accès aux autres formes d'écran, au rythme moyen d'un appareil supplémentaire tous les deux ans. Quant à la perception du phénomène par les adultes, parents et professionnels s'accordent: les écrans sont perçus de manière négative plutôt que positive, n'apportant que peu de bénéfices aux enfants en dessous de six ans. Par ailleurs, les trois quarts des parents interrogés ont déclaré exercer un contrôle systématique.

Quelles sont les recommandations de l'ONE face à cette progression du numérique? Comment ce volet est-il appréhendé par les professionnels de l'enfance dans les milieux d'accueil ainsi que dans les milieux d'accueil temps libre? Comment sensibiliser les parents qui jouent un rôle important dans cette problématique? Une nouvelle campagne, dans la continuité de celle de 2015, est-elle prévue?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, les résultats de l'enquête dont vous parlez ont alimenté la ré-

flexion d'un groupe de travail en vue de la rédaction de recommandations. Ces dernières ont été diffusées parmi les professionnels de la petite enfance lors des journées d'étude organisées en 2015. Les consultations pour enfants de l'ONE ont organisé, pour leur public, des rencontres autour de ce thème, en collaboration avec les professionnels de l'éducation aux médias. Les professionnels des milieux d'accueil ont, eux aussi, été sensibilisés lors des journées d'étude concernées.

Ces microprogrammes «Webdog» de l'émission «Air de famille» sur le thème des enfants et des écrans ont été diffusés à destination du grand public à la télévision et sur internet. À l'occasion des journées d'étude, la majorité des professionnels, relevant ou non de l'ONE, ont déclaré que la participation à ces journées a eu une incidence sur leur travail. Elle leur a permis de déculpabiliser les parents, de nuancer le discours, de reconsidérer les craintes, d'ouvrir l'esprit, d'être plus proches de la réalité des familles et d'aborder l'éducation aux médias. Les professionnels ont, en outre, indiqué que leur regard sur la réalité des familles a changé et qu'ils se sentent plus outillés pour accompagner celles-ci dans une bienveillance positive quant à l'usage des écrans.

La campagne thématique 2016-2017 de l'ONE autour du langage a également fait la part belle à des messages préventifs visant notamment à reconsidérer les répercussions d'une utilisation non réfléchie des écrans sur l'acquisition du langage. Cette campagne attire néanmoins l'attention sur le fait que l'utilisation des écrans peut permettre ou faciliter l'interaction langagière avec les enfants.

M. Jordan Godfriaux (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces informations. J'ai l'impression que vous en êtes bien consciente: il faut réexaminer la situation chaque année, étant donné qu'il s'agit d'un phénomène en pleine mutation et que les enfants sont face aux écrans de plus en plus vite et de plus en plus souvent. Je resterai attentif à la question.

J'imagine que d'autres projets d'évaluation, de formation et d'accompagnement des professionnels et des parents sont en cours d'élaboration.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 14h20 et reprise à 14h25.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.12 Question de Mme Anne Lambelin à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «L'avenir de la BD est-il compromis?»

Mme Anne Lambelin (PS). – L'avenir de la bande dessinée est-il compromis? Cette question a été soulevée dans un dossier du journal télévisé de la RTBF en ce début d'année. En effet, alors que le marché progresse de 10 % par an, les éditeurs s'inquiètent de le voir stagner auprès des 7-18 ans. Le monde de la bande dessinée est confronté au même défi que celui de la télévision qui est de séduire la jeune génération face aux nouveaux concurrents redoutables tels que les séries, les jeux vidéo ou encore les réseaux sociaux. Pour continuer à avoir la cote auprès des plus jeunes, les auteurs doivent adapter leurs héros à tous ces nouveaux supports comme le *webtoon*, nouveau concept de BD destiné au smartphone. Avec l'arrivée de Facebook, Instagram et Amazon qui ont bouleversé nos vies, nos loisirs et notre manière d'acheter, les méthodes pour faire sortir une bande dessinée du lot et ainsi lui garantir le succès ont également changé. Ceci pourrait bien révolutionner le monde de la BD.

Madame la Ministre, quels dispositifs vos services mettent-ils en place pour moderniser et actualiser les aides destinées au secteur de la bande dessinée? Il a été question à de multiples reprises d'une concertation avec la Région wallonne, également très active dans ce secteur, afin de veiller à une meilleure complémentarité des aides économiques et culturelles. Quelles sont les conclusions que vous avez tirées de cette concertation? À la veille de la Foire du livre, pouvez-vous nous informer des projets innovants qui seront menés en 2018 et 2019 pour améliorer la condition des auteurs et pour soutenir les nouvelles formes de diffusion?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La bande dessinée, comme tout média papier, des journaux et périodiques aux ouvrages littéraires, est confrontée à la transition numérique et aux modes de consommation différents que cela induit. En Communauté française, les aides pour la BD sont principalement destinées aux projets originaux et innovants. Une attention particulière est portée aux jeunes et nouveaux auteurs. Ces aides sont proposées de façon structurée depuis 2007. Les projets sont examinés par la commission d'aide à la bande dessinée. Un répertoire d'auteurs disponible en version numérique et papier est régulièrement actualisé et témoigne de l'arrivée dans le paysage culturel de nouveaux auteurs. Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'évolution numérique du secteur. Ainsi, une page Facebook qui s'intitule «Soutien public à la bande dessinée» a été créée pour fluidifier l'information et témoigner de l'investissement public en BD. Fin 2017, j'ai permis la création d'une plateforme d'auteurs ELI (Espace de Littératures Illustrées). Cette dernière est en cours de constitution et a vocation d'encourager de jeunes auteurs en leur permettant de se réunir, échanger, expérimenter et proposer des animations et forma-

tions.

Depuis 2017, le programme «Écrivains en classe» a été ouvert aux auteurs de bande dessinée et aux illustrateurs. Depuis plusieurs années la Communauté française participe à un échange annuel de résidence d'auteurs et illustrateurs avec le Québec permettant ainsi d'élargir les horizons. En mars 2017, une rencontre avec les responsables du projet transmedia R/0 a été organisée à la demande du service général des Lettres et du livre et de la commission d'aide à la bande dessinée. Cette rencontre a permis l'accès à des informations actualisées sur le projet et des échanges constructifs. Plusieurs projets évoqués précédemment sont très récents, comme l'ouverture du programme «Écrivains en classe» aux auteurs de bande dessinée ou la création de l'association ELI. Un des enjeux pour 2018 et 2019 sera de consolider, d'enrichir et de pérenniser ces nouveaux projets qui viennent d'être mis en route.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci pour votre réponse, Madame la Ministre. Effectivement, depuis 2017, des aides structurelles ont permis la création d'une plateforme de jeunes auteurs, le projet «Écrivains en classe»... Je salue bien évidemment ces initiatives qui sont en ligne avec l'évolution du secteur de la bande dessinée, secteur qui a construit notre identité en Belgique. Il s'agit de se souvenir de cette spécificité, car il ne faut jamais oublier que la culture fait vivre un pays et donc que la BD fait vivre la Belgique. J'aurais cependant voulu avoir votre réponse sur une éventuelle concertation avec la Wallonie, car je ne vous ai pas entendue sur cet aspect.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Il n'y a pas de concertation avec la Wallonie, car il n'y a pas de raison qu'il y en ait sur ces aspects. Il s'agit d'une compétence communautaire et non régionale.

Mme Anne Lambelin (PS). – J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'interroger votre prédécesseur et vous-même. Vous m'avez parlé d'une concertation avec la Wallonie qui est toute de même active dans le secteur. C'est pourquoi je reviens sur cet aspect. Je peux poser la question ultérieurement ou en discuter en dehors de cette commission.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Dans ma réponse, je vous ai parlé du projet R/0 qui est effectivement mené en concertation avec la Wallonie.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci pour ces précisions.

1.13 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Actions pour

une nouvelle politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Il y a un an, vous présentiez à la presse vos «40 actions pour une nouvelle politique culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles». D'ailleurs, nous devrions prochainement disposer du calendrier de la mise en application des différentes mesures, ainsi que du budget nécessaire pour les concrétiser.

Si nous n'avons pas encore eu l'occasion de consacrer une commission à l'analyse détaillée de chacune de ces actions, je souhaiterais revenir sur la première d'entre elles: «formalisation des objectifs et de l'évaluation de la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles». J'attends avec un vif intérêt la note stratégique qui doit définir les objectifs de votre stratégie culturelle. Elle était prévue pour janvier 2018. Nous ne sommes certes qu'en février, mais nous sommes impatients de la découvrir.

Madame la Ministre, quand cette note sera-t-elle présentée au Parlement? J'imagine que cela ne devrait plus tarder, me le confirmez-vous? Comment se définit aujourd'hui la politique culturelle menée en Fédération Wallonie-Bruxelles dans la foulée de l'opération «Bouger les lignes»? Quelles seront les mesures concrétisées en 2018? Vous devez également établir un calendrier pour planifier ces 40 mesures.

En ce qui concerne l'évaluation des politiques culturelles en arts de la scène, une batterie de données est, depuis la révision du décret, prévue dans les documents à communiquer. Comment s'organise, en pratique, l'analyse quantitative et qualitative de ces données?

L'action 33, «Organisation et collecte d'informations», complète l'objectif général de cette première action. Quelles sont les missions complémentaires qui seront attribuées à l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) pour connaître davantage les publics de l'offre culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles et son offre globale?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La politique culturelle de la Communauté française est une politique de rupture et de concrétisation.

Une politique de rupture tout d'abord, car, pour la première fois depuis la création de la Communauté française, l'artiste a été remis au centre des préoccupations des politiques culturelles. Que serait la culture sans les artistes? Ce n'est bien sûr pas vous que je dois convaincre... Les artistes constituent la source même de la conscience, le rêve, la vigilance, les découvertes ou encore l'enchantement. L'esprit de «Bouger les Lignes» était de mettre cet aspect en avant. Cela a notamment permis de concrétiser le décret des arts

de la scène qui vous tient tellement à cœur. Ce changement de paradigme ne vise plus tant à soutenir les structures, mais à placer l'homme et sa sensibilité artistique au cœur de l'organisation des opérateurs. Cette complémentarité entre structures et artistes a été au cœur de l'action du gouvernement ces quatre dernières années.

Une politique de concrétisation ensuite, car, depuis 2014, notre gouvernement a dégagé des moyens pour appliquer des textes importants pour le secteur. Je pense évidemment au secteur des arts de la scène et à la réforme de taille qui l'a transformé, mais aussi à ceux des centres culturels, de la lecture publique, des centres d'expression ou de créativité et de l'éducation permanente, pour lesquels nous avons privilégié une logique d'activation, même partielle, à la logique du gel pur et simple des décrets.

«Bouger les Lignes» représente un processus dynamique. En poser les jalons est important. Soyez rassurés, je n'ai pas attendu l'arrêt final d'une chronologie pour concrétiser un plan d'action.

À quoi devez-vous vous attendre d'ici le 26 mai 2019? Je finalise un projet de décret sur la gouvernance. J'entends le soumettre aux instances d'avis dans les prochaines semaines, après avoir consulté l'administration générale de la culture. Le secteur de l'éducation permanente verra aussi son décret sectoriel clarifié dans les prochains mois. En termes de soutien aux forces vives du secteur, je m'en voudrais de passer sous silence la négociation des accords non marchands, qui permettra de revaloriser les secteurs du socioculturel couverts par ces accords dès 2018. Près de 16 millions d'euros seront accordés au secteur au cours des deux prochaines années. Quant aux données quantitatives du secteur des arts de la scène, il est trop tôt pour les collecter. Les contrats-programmes n'en sont encore qu'au stade de la rédaction. Ces données seront toutefois exploitables et l'OPC disposera de toutes les sources utiles.

Dès le départ, nous voulions faire évoluer les trois éléments clés de la politique culturelle de demain: l'offre, la demande et la gouvernance. Je pense que ces trois balises sont d'ores et déjà valorisées par les avancées que je viens d'évoquer et vous me permettrez de m'en réjouir!

Mme Isabelle Emmery (PS). – Mon intention, à travers cette question, n'était pas de formuler une critique. Je me réjouis de tout ce que vous nous racontez. Toutefois, comme nous parlons ici de gouvernance, il était question d'une note stratégique à présenter... C'est du moins ce que vous aviez déclaré en janvier. Est-ce toujours d'actualité? En termes de clarté et de transparence, il est toujours utile d'avoir un aperçu des «40 actions pour une nouvelle politique culturelle».

Il n'est apparemment plus question d'une note stratégique, mais il reste de nombreuses ac-

tions. Cette note représentait également une manière de tracer le chemin à parcourir jusqu'à la pleine application des mesures.

1.14 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi de l'initiative "Lecture dans les bus scolaires"»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, il y a un an, je vous interrogeais sur l'initiative d'un conducteur de bus scolaire du Brabant wallon qui met à la disposition des enfants qu'il transporte des livres qu'ils peuvent lire pendant le trajet, parfois très long, ou qu'ils peuvent emporter chez eux.

Vous aviez partagé mon enthousiasme pour cette initiative et déclaré soutenir tous les projets qui, d'une manière ou d'une autre, participent au développement de la lecture. Concrètement, vous aviez indiqué que «le service de la lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles travaillera en collaboration avec l'initiateur de cette idée afin de mettre sur pied une formation pour les accompagnateurs de bus et les bibliothécaires, afin de faciliter leur travail conjoint et leurs rencontres».

Madame la Ministre, cette formation a-t-elle été mise sur pied? De quelle manière les bibliothèques du Brabant wallon sont-elles désormais associées à ce projet? Des actions similaires ont-elles entretemps vu le jour dans d'autres régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles initiatives avez-vous prises – ou allez-vous prendre – afin de soutenir ce type de démarche, dont vous aviez alors dit tout le bien que vous pensiez?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, à la suite de la rencontre avec le chauffeur du bus en question, tout aussi enthousiaste que vous et moi, le service de la lecture publique a développé le projet d'une formation à destination des accompagnateurs de bus scolaires. Il s'agit de leur permettre de mettre les enfants en contact avec des livres, dans le cadre d'un partenariat avec les bibliothèques de l'ensemble de la Communauté française.

En mars 2017, une première réunion de travail avec l'administration wallonne chargée du transport scolaire a mis en lumière une volonté de mettre les livres à disposition des écoliers dans les bus scolaires. Toutefois, le projet nécessite un travail de préparation assez précis en matière de sécurité. Nous ne pouvons disposer des livres dans les transports scolaires sans nous assurer au préalable que ces derniers ne se transformeront pas en objets dangereux. Les conditions de transport en toute sécurité pour la vie des enfants priment sur la rapidité de la mise en place d'une action qui

n'aurait pas été réfléchi en accord parfait avec le service de la lecture publique et l'administration de la région qui gère le transport scolaire. Le service de la lecture publique dialogue avec la Région sur la façon dont la formation peut s'organiser ainsi que sur la façon dont nous pouvons disposer des livres dans les transports scolaires en toute sécurité. Le projet de formation sera proposé à l'ensemble des bibliothèques publiques de la Communauté française. Un article figurant dans le répertoire thématique «Sur la route», émanant du service des lettres et du livre et distribué aux bibliothèques, fait déjà mention de l'initiative du chauffeur en question afin d'en promouvoir l'existence.

M. Olivier Maroy (MR). – Si je comprends bien, à défaut d'avoir enclenché le turbo, nous avons quand même passé la première. C'est déjà une bonne chose, même s'il y a maintenant un an que cette initiative a vu le jour. Je comprends bien qu'il convient de tenir compte de paramètres liés à la sécurité et c'est pourquoi je ne pesterai pas. Les parents que nous sommes se réjouiront du savoir que cet aspect est pris en considération. Comme vous, j'aimerais voir cette initiative se multiplier aux quatre coins de notre Fédération. Le temps de trajet des bus scolaires est souvent très long. Ce projet a cela d'utile et d'intelligent que ce n'est pas l'enfant qui va vers le livre, mais le livre qui va à l'enfant et qui voyage avec lui.

1.15 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projet "Horta inside out"»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Le 12 décembre dernier, le Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage (CIVA) et visit.brussels ont présenté à Bruxelles le nouveau projet dédié à Victor Horta intitulé «*Horta inside out*».

À travers ce projet et pour une durée d'un an, des conférences, des expositions temporaires, des visites guidées et autres activités diverses seront proposées par une vingtaine d'institutions culturelles bruxelloises pour promouvoir, dans la capitale, le travail du célèbre architecte. En vertu du nombre important de ces manifestations et des lieux mis à l'honneur, 2018 sera incontestablement l'année consacrée à la postérité de Victor Horta. Dès lors se pose la question de l'implication de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce projet.

Madame la Ministre, à quelles activités la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle apporté son soutien? Quelles sont ces manifestations, dans quels lieux sont-elles prévues et de quelle nature sera cette implication? Quel est le montant de la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles

au projet «*Horta inside out*»? Enfin, disposez-vous d'informations sur la participation d'autres niveaux de pouvoir à ce projet?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, l'ASBL visit.brussels pilote en grande partie cette manifestation. Une des missions de cet organisme est de promouvoir et de dynamiser la recherche culturelle et patrimoniale de la Région de Bruxelles-Capitale et l'art de vivre bruxellois, ainsi que de rassembler et de fédérer l'offre des visites guidées liées à ces affinités.

Le projet «*Horta inside out*» s'inscrit parfaitement dans ce cadre. La direction du patrimoine culturel n'a pas été sollicitée par les organisateurs de cette initiative: je n'ai donc pas d'éléments factuels à vous apporter. Le cadre dans lequel la cellule «Architecture» de la Communauté française évolue se concentre sur trois axes principaux: l'assistance à la maîtrise d'ouvrages publics; le développement d'une forte culture de l'architecture en Belgique francophone, via des publications et des expositions; et le soutien à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments et espaces publics. La Communauté française n'a pas été concertée pour cette initiative, puisqu'elle ne rentre pas dans le cadre des priorités de la cellule «Architecture».

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre, je prends acte que la Communauté française n'est pas partie prenante, qu'elle n'a pas été sollicitée et qu'elle considère que ce point n'est pas dans ses priorités.

1.16 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan de l'incubateur Creatis»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – En décembre dernier, nous avons eu l'occasion de découvrir le bilan – et partant le succès – de l'incubateur culturel bruxellois Creatis, porté par ING et la plateforme de financement participatif KissKissBankBank. Accompagnant près de vingt porteurs de projets actifs dans les secteurs de la mode, de l'animation, de l'audiovisuel et des arts plastiques depuis l'an passé, il semblerait que cet incubateur ait lancé un nouvel appel à candidatures pour la deuxième édition.

Creatis est le seul bureau à rassembler des entrepreneurs culturels à Bruxelles. Contre 270 euros par mois, les porteurs de projets bénéficient d'un réseau d'expertise, partagent les mêmes espaces de travail et échangent sur les bonnes pratiques. De plus, Creatis leur offre la possibilité de suivre des formations, de bénéficier d'un suivi et d'un coaching adapté à leur projet. Il semblerait que la présence d'un incubateur tel que Creatis

soit le résultat d'une véritable demande du secteur culturel.

La moitié des porteurs de projet de l'an passé continueront l'aventure cette année dans les locaux de Creatis. Ils poursuivront cet accompagnement spécifique aux phases de développement des entreprises. Au total, Creatis a contribué à créer vingt nouveaux emplois, à organiser dix événements au cours de l'année dernière et les entreprises sélectionnées l'an dernier ont récolté environ un quart de million d'euros.

Madame la Ministre, étant donné le succès engrangé et la demande formulée par le secteur pour le déploiement de telles structures, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle le développement de ce type d'incubateur culturel à Bruxelles ou en Wallonie? Si oui, sous quelle forme et quels sont les montants disponibles? Plus généralement, la Fédération Wallonie-Bruxelles étudie-t-elle l'opportunité de soutenir ou d'amplifier la présence d'incubateurs culturels en Communauté française? Des discussions pour un partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale ont-elles eu lieu? Enfin, y a-t-il eu des contacts entre Creatis et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la promotion des projets accompagnés?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme je l'ai déjà expliqué en séance de commission, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne subventionne pas cet incubateur porté par ING et KissKissBankBank, pas plus que d'autres d'ailleurs. Elle n'a d'ailleurs pas été sollicitée pour le faire. C'est plutôt logique puisque ce type d'outil de développement économique ne relève pas de ses compétences.

La Fédération Wallonie-Bruxelles aide les porteurs de projets par ses différentes politiques de soutien sectorielles et ses subventions. Elle finance également le fonds d'investissement St'art qui s'adresse aux petites et moyennes entreprises culturelles et créatives, y compris les ASBL. Ce fonds contribue à la création d'entreprises et au développement de structures ou de projets culturels à petite et grande échelle. Il vient d'être recapitalisé à hauteur de vingt millions d'euros par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le fonds intervient sous forme de prêts ou de prises de participation.

Le programme d'accompagnement et de développement des entreprises accueillies par l'incubateur Creatis inclut un volet promotionnel intrinsèquement lié aux objectifs poursuivis par chacune d'entre elles. Dès lors que nous n'avons pas été sollicités et que cela ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je ne peux malheureusement pas répondre à vos demandes.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre, je prends acte de vos déclarations.

1.17 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Inauguration du Pathé Palace»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – En janvier dernier, le site d'information BX1 confirmait vos déclarations selon lesquelles l'inauguration du Pathé Palace aurait bel et bien lieu le 28 février prochain. À l'approche de cette date, j'aimerais obtenir quelques informations supplémentaires afin de m'assurer que cette date d'ouverture soit – je l'espère – maintenue.

Étant passé devant le Pathé Palace récemment, je m'étonne, malgré l'annonce de l'inauguration prochaine, de l'état plus qu'insatisfaisant du bâtiment et, plus particulièrement, de sa façade. De plus, nous sommes surpris de n'avoir reçu aucune invitation officielle à ce jour.

Ce genre d'événement demande en amont une organisation précise que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas coutume de prendre à la légère.

Dès lors, je souhaiterais revenir sur trois éléments. Premièrement, la date d'inauguration du 28 février prochain est-elle toujours d'actualité? Dans le cas contraire et compte tenu des nombreux retards que nous avons accumulés dans ce dossier, quelles en sont les raisons?

Ensuite, à moins de vingt jours de l'inauguration, pourriez-vous nous dresser l'état des travaux en cours? Enfin, des solutions ont-elles été trouvées pour garantir la future exploitation du lieu par l'ASBL Le Palace? Des contacts sérieux ont-ils été pris avec des partenaires, qu'ils soient publics ou privés, pour régler la lancinante question de son exploitation?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'inauguration du Palace aura bien lieu le 27 février et l'ouverture au public est prévue le 28 février dès 9h00. Une conférence de presse a par ailleurs été organisée le 12 février, c'est-à-dire la semaine dernière.

Le cinéma se nomme désormais «Palace» tout court, puisqu'il n'y a plus aucun lien avec la société Pathé, créatrice du lieu d'origine et toujours très active en Belgique et en France notamment.

Les travaux ont été réceptionnés le 1^{er} février 2018 et l'entreprise travaille actuellement à lever les remarques formulées lors de ladite réception. Si les palissades sensiblement dégradées sont toujours en place, ce qui peut donner encore une impression de chantier, c'est pour garantir la sécurité des lieux. Elles seront retirées en dernière minute. La qualité de l'équipement sera à la hauteur des attentes. J'ai visité les travaux il y a très peu de

temps et je vous assure que vous serez enchanté.

En ce qui concerne les invitations à l'ouverture, c'est l'ASBL Le Palace qui est à la manœuvre. Son choix est d'organiser un événement au profit de ses partenaires. Ainsi, selon des informations transmises par l'administration, 3/5 des invitations concernent les mouvements associatifs, les écoles et les acteurs de quartier, 1/5 est réservé à la profession et le dernier cinquième sera composé de personnalités issues du monde institutionnel. J'ignore quels choix ont été faits dans ce cadre.

Enfin, pour répondre à la question relative à la future exploitation, d'une part, l'ASBL a élaboré un plan d'affaires dont elle entend bien prouver la faisabilité et, d'autre part, des contacts avec des partenaires privés sont envisagés dans le courant de l'année 2018. Mais ces différents contacts sont du ressort de l'ASBL. Nous serons bien évidemment attentifs aux résultats de ces concertations dont la perspective est d'asseoir l'exploitation de cet important équipement. Pour ma part, j'ai confirmé une aide au fonctionnement d'un montant annuel de 110 000 euros en 2018 et en 2019, afin de permettre le lancement de l'activité. Pour les années suivantes, l'opérateur remettra, s'il le souhaite, une nouvelle demande, qui sera soumise à l'analyse de la Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels (COA).

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Je prends acte qu'il n'y aura pas de nouveau report; vous vous étiez prononcée en ce sens la semaine dernière. Je me réjouis que l'ouverture de ce lieu culturel important pour Bruxelles n'accuse pas de nouveau retard. Vous déclarez, du reste, que les contacts visant à pérenniser son exploitation se poursuivent. J'espère que cette année sera riche en bonnes nouvelles, tant en ce qui concerne l'ouverture du lieu que la pérennisation de son exploitation.

Il est, en effet, important qu'après avoir été un chancré ballotté pendant des années de manière intempestive, ce lieu s'ouvre et trouve sa place au cœur de notre capitale et qu'il puisse jouer² durablement un rôle d'opérateur culturel majeur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous restons attentifs au développement de cette infrastructure, qui est extrêmement importante, tant pour la culture de Bruxelles que pour celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans son ensemble.

1.18 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Point sur la question du sous-titrage en Fédération Wallonie-Bruxelles – volet cinéma»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, comme je suppose d'autres collègues, j'ai été sollicitée par la Fédération francophone

des Sourds de Belgique sur les questions de l'accessibilité aux médias ainsi que du sous-titrage de films diffusés en salle de cinéma. Je souhaitais faire le point avec vous sur une problématique à laquelle nous sommes tous sensibles. Pourriez-vous m'indiquer l'état de l'action entreprise pour accroître le catalogue d'œuvres sous-titrées, en particulier des œuvres francophones qui, à ce stade, ne bénéficient pas d'une diffusion en version sous-titrée? Qu'en est-il de la possibilité de mutualisation d'achats de sous-titrages lorsque ces films sont d'ores et déjà réalisés et accessibles sur d'autres marchés? Qu'en est-il de la mise en œuvre de mesures de soutien à l'audiodescription?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Afin de favoriser l'augmentation du nombre d'œuvres sous-titrées en faveur des sourds et malentendants, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) a augmenté, à hauteur de 500 euros, l'aide à l'édition de films en DVD à condition que le sous-titrage y soit présent. Je ne dispose pas d'éléments de réponse à ce stade sur la possibilité de mutualisation d'achats de sous-titrages lorsque ceux-ci sont d'ores et déjà réalisés et accessibles sur d'autres marchés. J'ai néanmoins chargé le CCA d'exploiter cette piste qui permettrait sans doute d'acquérir plus facilement des fichiers numériques de sous-titrages. Je vous remercie pour votre question qui a attiré mon attention sur ce point.

Depuis la troisième session de la Commission de sélection des films en 2017, l'aide à la production de longs métrages d'initiative belge francophone a été majorée de 5 000 euros, mais avec l'obligation pour le producteur de réaliser une version audiodécrite du film. Tous les longs métrages d'initiative belge francophone soutenus par le CCA devraient donc, à terme, être audiodécrits. Soulignons aussi que les séries belges télévisuelles ayant recours au Fonds Fédération Wallonie-Bruxelles-RTBF pour les séries belges sont toutes audiodécrites.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et pour le fait d'être bien consciente de la nécessité de progresser dans cette matière. Nous ne pouvons pas exclure les personnes sourdes de notre champ culturel.

1.19 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Offre de formation de haut niveau en danse»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles accorde une grande importance à la culture, comme le prouve l'augmentation du budget qui y est consacré.

Néanmoins, la danse peine encore à se déployer. La Communauté française a certes un service de la danse chargé de promouvoir, de favoriser et de développer la création et les initiatives artistiques dans le domaine de la danse professionnelle contemporaine. Mais aucune association ou fédération n'est chargée de coordonner l'apprentissage de cette discipline. De surcroît, l'absence de formation dans le supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles pour les enseignants, danseurs et chorégraphes freine le développement d'un cursus de danse de haut niveau.

Par ailleurs, les écoles secondaires d'enseignement artistique ne proposent pas une prise en charge suffisante des élèves qui souhaiteraient entamer une carrière professionnelle dans ce secteur. À titre d'exemple, des écoles comme l'Académie Grétry proposent dix périodes de danse par semaine au deuxième degré et quatorze périodes au troisième degré. La grille horaire de l'Académie royale des Beaux-Arts comporte quant à elle uniquement treize périodes de danse par semaine au deuxième degré et quatorze périodes au troisième degré.

Cela conduit les jeunes danseurs talentueux à migrer vers l'étranger ou le Nord du pays. En Flandre, le Ballet d'Anvers offre notamment jusqu'à 32 périodes par semaine en sixième année secondaire ainsi que 17 périodes en première année, 18 périodes en deuxième, 24 périodes en troisième, 27 périodes en quatrième et 31 périodes en cinquième, tandis que l'Opéra de Paris accueille des élèves dès l'âge de huit ans pour un enseignement pluridisciplinaire. Dans ce genre de parcours, un accompagnement le plus précoce est primordial, car les professionnels entament leur carrière à un très jeune âge.

Que fait le service de la danse, attaché à votre ministère, pour le développement de cette discipline? Avait-il déjà connaissance du manque d'infrastructures pour la danse de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment se fait-il qu'il n'existe aucune association ou fédération chargée d'encourager et de régir la danse en Belgique? Enfin, quelles sont les solutions que vous pourriez envisager avec les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le développement de cursus de haut niveau dans les écoles secondaires et supérieures?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le service de la danse de l'administration générale de la Culture gère principalement les dossiers de demande de subvention dans ce domaine et est chargé d'informer les opérateurs culturels sur les dispositifs de soutien existants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il participe également à des événements de mise en valeur de la danse contemporaine professionnelle et dispose d'une grande expertise des enjeux dans ces secteurs. Par les subventions structurelles et ponctuelles qu'elle attribue, la Fédération Wallo-

nie-Bruxelles soutient des institutions actives notamment dans le domaine de la formation continue en danse, comme c'est le cas de Charleroi Danse, l'opérateur phare du secteur. Elle octroie également des bourses à des artistes danseurs ou chorégraphes qui peuvent ainsi mener des recherches et poursuivre leur formation.

Plusieurs associations soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont fixé comme mission le développement de la danse. Outre Charleroi Danse, je citerai la Réunion des Acteurs du secteur chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (RAC), Contredanse, Grand Studio ou Arts management agency (ama), sans oublier le centre culturel Jacques Franck pour le hip-hop.

Des discussions sur la création d'une filière de formation académique de niveau supérieur en danse ont eu lieu ces dix dernières années, mais ce domaine ne relève pas de mes compétences. Plusieurs projets ont circulé, mais aucun n'a encore abouti. Je ne peux que vous renvoyer vers M. Marcourt et Mme Schyns.

Mme Valérie Warzée-Caverne (MR). – Madame la Ministre, j'ai bien entendu les dispositions que vos services prennent au bénéfice de la danse. Vous êtes chargée de la Culture, la danse n'est pas un sport. Si je compare avec les initiatives qui existent pour le sport à l'école, il existe les options «sport études» et le «sport-élite». Par contre, en Fédération Wallonie-Bruxelles, rien n'est prévu pour les jeunes danseurs. Des parents qui s'interrogent sur l'avenir de leur enfant de dix ans ayant des prédispositions pour la danse ne trouvent rien. Ces enfants sont alors envoyés à Paris, à douze ans pour avoir un cursus développé. C'est dommage, car il semblerait que des initiatives existent: à Liège, par exemple, des activités permettent aux jeunes danseurs de travailler avec des danseurs professionnels. Pourquoi ne pas développer quelque chose en partenariat avec les écoles?

J'ai déjà interrogé la ministre Schyns, mais la danse n'est pas dans ses compétences. Et comme il n'existe pas de fédération de danse, je ne sais pas vers qui me tourner sinon vers vous et le ministre Marcourt pour un cursus de formation de professionnel de la danse. Vous me dites que des discussions sont en cours depuis dix ans. N'est-il pas temps de parvenir à mettre sur pied une formation? Si cette dernière n'est pas de votre responsabilité, la danse l'est bien! Je vous encourage à œuvrer pour que ces jeunes talents de la Fédération Wallonie-Bruxelles puissent devenir des étoiles de la danse.

1.20 Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Entrée en vigueur et application du prix unique

du livre»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Selon une enquête menée en janvier par la RTBF sur l'application du prix unique du livre, certains libraires wallons n'appliqueraient pas encore ce principe. À Bruxelles, malgré l'absence d'un accord de coopération avec la Flandre et le pouvoir fédéral, certains libraires l'appliqueraient déjà par solidarité. Quelle performance pour Bruxelles!

Madame la Ministre, bien qu'il fasse défaut à Bruxelles, quel est le calendrier prévu pour l'adoption de l'accord de coopération par les Parlements? Quels aspects du décret seront-ils appliqués différemment à Bruxelles et en Wallonie? Comment avez-vous informé les libraires francophones du décret?

Quelles sont les raisons justifiant les réticences de certains libraires bruxellois à se conformer au décret sur la protection culturelle du livre et quelles sont vos réponses à ces éventuelles critiques même si ces libraires ne sont pas encore juridiquement tenus d'appliquer le prix unique? Par ailleurs, pour quelles raisons certains libraires wallons n'appliquent-ils pas encore le décret? Êtes-vous informée de cette situation?

Quand sera constituée la commission indépendante du contrôle du livre? Ce type d'organe de contrôle est-il également prévu dans l'accord de coopération?

Finalement, pouvez-vous nous dire où en est le travail préparatoire de l'organisme chargé de la récolte des données relatives au prix du livre?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En ce qui concerne l'accord de coopération, mon objectif est d'aboutir le plus rapidement possible. Les discussions sont très positives et nous finalisons le texte.

La procédure d'approbation prendra toutefois un peu plus de temps que prévu. En effet, outre les passages devant les différents Parlements et le Conseil d'État, le document devra aussi repasser devant la Commission européenne, étape qui, à elle seule, prendra quatre mois. Théoriquement, l'accord de coopération pourrait donc être finalisé pour la fin de cette année. Ce faisant, Bruxelles n'accusera pas de retard pour son application – ce qui est très important.

Grâce à l'accord de coopération, les livres rédigés en français bénéficieront du même traitement à Bruxelles comme en Wallonie; c'est là évidemment tout l'enjeu. Il me semble intenable et totalement contre-productif de disposer de régimes différents pour un même livre vendu à Bruxelles et en Wallonie, voire en Flandre.

Depuis le début du processus de consultation, nous discutons avec l'ensemble du secteur, en ce compris les libraires francophones, principalement

par l'entremise du Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB). En plus de ce dialogue, plusieurs éléments de communication se mettent en place. Une foire aux questions répondant aux principales interrogations qui nous reviennent sera prochainement disponible sur internet. De plus, l'administration prépare également une communication sous format papier destinée aux détaillants et acheteurs, afin de leur expliquer les objectifs du décret.

Par ailleurs, comme j'achète toujours de nombreux livres, j'ai pu constater que mes libraires habituels distribuaient des marque-pages reprenant les avancées du décret. Ils ont mené cette action de leur propre initiative. Leur marque-page, qui précise que nous n'achetons pas un objet courant, mais bien un objet de culture, constitue une idée tout simplement géniale!

Auparavant, aucune règle n'encadrerait l'établissement des prix des livres vendus. De ce fait, certains appréhendent l'apparition d'un cadre contraignant avec un peu de crainte et d'appréhension, ce qui est compréhensible. Ces appréhensions proviennent notamment de détaillants bruxellois qui vendent des livres tant en français qu'en néerlandais et qui devront se montrer attentifs aux respects des deux cadres légaux. Je comprends que cela leur complique un peu la tâche, mais nous avons veillé à ce que ces cadres soient les plus semblables possible.

Par ailleurs, les choses se mettront en place progressivement. Pour l'instant, l'application du décret dans la Région de Bruxelles-Capitale s'opère sur une base volontaire. À ce sujet, j'ai reçu un courrier signé par une vingtaine de points de vente bruxellois me signalant qu'ils appliqueraient volontairement les conditions du décret communautaire dès le 1^{er} janvier 2018. Si l'un ou l'autre libraire se fait entendre – et ce n'est pas la première fois –, de nombreux acteurs silencieux m'écrivent pour me confirmer qu'ils appliqueront volontairement le décret.

L'arrêté d'exécution du décret est, lui aussi, en cours de finalisation. Une fois celui-ci publié, je lancerai les appels à candidatures pour désigner les membres de la Commission indépendante de règlement extrajudiciaire des litiges et l'organisme chargé de la récolte des données relatives au prix du livre. Par ailleurs, un travail de préparation avec des acteurs de terrain s'opère en parallèle pour le rendre opérationnel dans les meilleurs délais.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Tout va donc très bien dans le meilleur des mondes et nous nous en réjouissons! Il ne semble pas y avoir d'opposition. C'est extraordinaire! Personnellement, j'ai acheté mes derniers livres en France, mais ce n'était pas pour favoriser une concurrence déloyale...

1.21 Question de Mme Isabelle Emmery à

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi des demandes déposées en arts de la scène par des centres culturels»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Le 16 janvier dernier, différents centres culturels ont déposé des projets de contrats-programmes et d'aide au projet sur la base du décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène. En effet, rien dans ce décret n'empêche les centres culturels de déposer des demandes de soutien parallèlement à leurs contrats-programmes en tant que centres culturels.

Les différentes demandes ont été analysées par les instances d'avis compétentes. Toutefois, à l'exception du centre culturel de Namur et malgré les recommandations positives des instances, vous avez refusé toutes les demandes émanant des centres culturels. Il s'agit là d'une sanction extrêmement forte vu l'absence de consigne contraire lors du dépôt des projets et vu également la non-application du décret sur les centres culturels.

Madame la Ministre, quelles réponses apporterez-vous aux actions proposées en 2018 par ces opérateurs afin que les activités programmées puissent se dérouler normalement? Les centres culturels qui ont été écartés de l'attribution des budgets 2018 pour les arts de la scène doivent-ils introduire une nouvelle demande de soutien? Dans l'affirmative, auprès de quelle instance et dans quel délai? Par ailleurs, quel est le montant total des demandes introduites en arts de la scène par les centres culturels? Quels sont les moyens mis à disposition des centres culturels en 2018, au-delà des subventions de fonctionnement? Le dépôt d'aide au projet par les centres culturels sera-t-il permis en 2018? Sous quelles conditions?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je pense que les réponses que j'ai précédemment fournies sur ce sujet n'ont pas été comprises. Je défends tout comme vous l'application et le financement du décret relatif aux centres culturels. La réorientation de leurs demandes de soutien pour des projets touchant aux arts de la scène vers la commission des centres culturels (3C) poursuit donc cet objectif et vise à renforcer le secteur des centres culturels, à reconnaître et à défendre ses spécificités et à mieux le financer. Cette démarche vise également à faciliter et à sécuriser le fonctionnement des centres culturels puisqu'un subventionnement structurel en art de la scène et en centre culturel présente des risques potentiels de double subventionnement et complexifie la gestion administrative et financière de leurs subventions. Il n'est donc nullement question ici de les sanctionner, bien au contraire. Il est aussi opportun que la 3C puisse se prononcer sur

ces demandes. Quant à l'implication des pouvoirs locaux dans le financement de la 3C, j'y vois quasiment une question d'ADN des centres culturels.

Afin qu'une réponse leur soit apportée au plus vite, j'ai demandé à mon administration dès le 19 décembre 2017 qu'elle procède en urgence à la saisine de la commission des centres culturels. Les dossiers administratifs comprenant la demande d'aide financière, l'analyse du service général de la création artistique et l'avis de l'instance sectorielle concernée en art de la scène ont été transmis à cette même date. La 3C s'est réunie le 9 février pour examiner ces dossiers. Je devrais donc recevoir les avis dans les semaines à venir.

En termes budgétaires, les crédits attribués précédemment à des centres culturels dans le cadre des subventions en art de la scène sur la division organique (DO) 21 ont été préservés et seront transférés vers la DO 28, celle des centres culturels. Avec ces transferts, le budget initial 2018 pour les centres culturels – hors subventions «emplois non-marchand» provisionnées dans la DO 20-AB01.01 – se présente donc comme suit: 17 772 millions d'euros en subventions de fonctionnement répartis sur les trois AB concernés et 544 000 euros en subventions extraordinaires. Les décisions que je serai amenée à prendre pour les douze dossiers concernés tiendront compte à la fois des montants sollicités par les centres – à savoir 1,980 million d'euros en aide structurelle et 175 193 euros en aide ponctuelle –, des montants recommandés par les instances concernées ainsi que des budgets disponibles.

Par ailleurs, mon cabinet a eu l'occasion de rencontrer individuellement chaque centre culturel concerné par ce processus. Je répète donc que je n'ai rien refusé à ces centres. Je leur ai juste signifié qu'ils ne seraient pas subventionnés dans le cadre des arts de la scène. Par contre, pour ceux qui avaient déjà une subvention, j'ai réservé les montants et les ai transférés vers les DO des centres culturels et demandé l'avis de la 3C. Ce sera donc considéré comme une spécialisation. Les vaches et les cochons seront ainsi bien gardés!

Mme Isabelle Emmery (PS). – Si j'ai bien compris, ces demandes sont requalifiées «d'arts de la scène» en «centre culturel», considérées comme une spécialisation, sans perte de financement? Le dossier reste donc valable et est subventionné en fonction des budgets disponibles transférés d'une attribution à l'autre? Expliqué de cette manière, cela me paraît clair, mais visiblement, ce n'est pas ce que le secteur a compris.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je ne pense pas que le secteur ait mal compris, je pense plutôt que les politiciens ont beaucoup agité l'épouvantail...

Mme Isabelle Emmery (PS). – Quoi qu'il en soit, nous aurons sans doute l'occasion d'entendre

les représentants du secteur, ce qui nous permettra de remettre à plat les déclarations des uns et des autres.

1.22 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Lancement de l'Année européenne du patrimoine culturel en Belgique»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Le 31 janvier 2018, vous avez participé au lancement en Belgique de l'Année européenne du patrimoine culturel, en présence du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Ce dossier avait d'ailleurs été évoqué lors de la commission conjointe avec le Parlement flamand.

L'Année européenne du patrimoine culturel vise à sensibiliser les citoyens à l'importance économique et sociale de notre patrimoine. Des milliers d'initiatives et de manifestations à travers l'Europe permettront d'impliquer des citoyens de tous les horizons. L'objectif est d'atteindre le public le plus large possible, en particulier les enfants et les jeunes, les communautés locales et les personnes qui sont rarement exposées à la culture, afin de promouvoir un sentiment commun d'appartenance.

Par ailleurs, selon une récente enquête, huit Européens sur dix pensent que le patrimoine culturel est important non seulement pour eux, individuellement, mais aussi pour leur communauté, leur région, leur pays et l'Union européenne dans son ensemble.

Madame la Ministre, quel était le programme de cette journée de lancement? Quelles initiatives culturelles en découleront? Quelles sont les actions actuellement en cours permettant de valoriser le patrimoine culturel européen en Fédération Wallonie-Bruxelles? Un appel à projets sera-t-il lancé dans le cadre de cette Année européenne du patrimoine culturel? Enfin, des fonds européens seront-ils débloqués et pourra-t-on en bénéficier concrètement?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, le 31 janvier dernier était organisé le lancement de l'Année européenne du patrimoine culturel en Belgique, avec la Commission européenne. Après une conférence de presse, au cours de laquelle les ministres compétents dans le domaine ont présenté leur programme pour cette année 2018, était organisé un dialogue citoyen sur le thème «*Notre patrimoine: quand le passé rencontre l'avenir*», suivi d'un spectacle sons et lumières en 3D, «*Mille reflets d'Europe*», projeté sur l'hôtel de ville de la Grand-Place de Bruxelles.

La Communauté française prend une part ac-

tive à cette année exceptionnelle. Parmi les initiatives, citons le concours de photographie «*Zoom sur le patrimoine!*», ainsi que la labellisation – initiative de tous les pays membres – des expositions de prestige, de diverses publications, des œuvres visant à sensibiliser au patrimoine culturel et de celles mettant à l'honneur le numérique et le cinéma.

Ces informations sont disponibles sur le site www.culture.be et seront relayées tout au long de l'année, via les différents canaux de communication du ministère. Par ailleurs, en ce qui concerne la labellisation, les États membres de l'Union européenne sont invités par la Commission européenne à labelliser les activités et les initiatives contribuant à réaliser un ou plusieurs des objectifs tels qu'ils ont été définis au niveau européen. La Communauté française s'associe à la Région wallonne pour procéder à cette formalisation. Les Années européennes ne sont pas des programmes de financement, mais plutôt des campagnes de sensibilisation, tant au niveau européen que national, sur un thème spécifique. Cette labellisation se traduit uniquement par l'octroi d'un logo officiel de l'Année européenne et ne donnera pas lieu à l'octroi de subventions. L'utilisation du logo permettra d'assurer une cohérence et une visibilité à l'ensemble des actions et initiatives labellisées pour les faire connaître du public.

Les activités organisées par la Communauté française ayant trait au patrimoine culturel obtiendront d'office le label. Il en sera de même pour celles organisées par les opérateurs reconnus, agréés ou subventionnés par l'une ou l'autre des autorités précitées. Tous les autres projets seront soumis à un comité de suivi qui vérifiera s'ils répondent bien aux objectifs de l'Année européenne et qui, sur cette base, prendra la décision d'attribuer ou non le label. La Communauté française n'a pas prévu le lancement d'un appel à projets spécifique dans le cadre de cette Année.

Enfin, l'Union européenne financera des projets transnationaux en faveur du patrimoine culturel, via ses programmes de financement existants. Un appel spécifique pour des projets de coopération liés à l'Année a été lancé en septembre 2017, dans le cadre du programme «Europe créative». De nombreuses autres possibilités seront disponibles tout au long de l'année au sein des programmes «Erasmus +», «L'Europe pour les citoyens» et «Horizons 2020». Afin de sensibiliser le secteur, la Communauté française a organisé le 13 octobre 2017 une séance d'information au cours de laquelle les opportunités au sein des différents programmes de financement ont été présentées.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Cela me semble être un beau catalogue. Espérons que cette année soit bénéfique pour notre patrimoine en Communauté française! Vous dites qu'il existe un partenariat avec la Région wallonne, qu'en est-il de la Région bruxelloise?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Figurez-vous que je me posais la même question. Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas de partenariat avec la Région bruxelloise. Je vais creuser cette question, car Bruxelles est tout aussi importante que la Wallonie.

1.23 Question de Mme Hélène Ryckmans à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Convention UNIDROIT»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – La Belgique est parfois évoquée comme étant une plaque tournante du trafic d'œuvres d'art, accusée de laxisme et marquée, plus récemment, par l'affaiblissement de la cellule Art et Antiquités de la police. Dans le but de réduire autant que possible le vol d'œuvres d'art, la Belgique dispose toutefois de plusieurs outils. Le premier est la convention de l'UNESCO de 1970 qui vise principalement à garantir la fiabilité du commerce des œuvres d'art. Cette convention permet de prendre des mesures afin d'interdire et d'empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels. Bien que ratifiée, cette convention n'a pas encore été mise en œuvre en Belgique. Notre pays est donc en défaut sur ce point. Madame la Ministre, comment analysez-vous cette situation? Quel est son impact éventuel sur la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles démarches avez-vous entreprises, le cas échéant, pour y remédier?

Le second instrument est la convention mixte UNIDROIT, relevant de la compétence de la Communauté et qui complète les mesures de la convention de l'UNESCO. Une plateforme de suivi avait, en son temps, rassemblé tous les départements fédéraux et fédérés concernés dans notre pays. Cette plateforme était notamment chargée de la mise en œuvre et de la bonne application des dispositions de la convention de l'UNESCO. Une question épineuse touchait l'inversion de la charge de la preuve prévue dans la convention UNIDROIT. Or pour la mise en œuvre et l'application du dispositif, l'accord des Communautés est indispensable. Pouvez-vous faire le point sur la situation et nous éclaircir sur l'état d'avancement de ce dossier?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La Communauté française a participé activement à la plateforme de concertation mise en place par la Chancellerie du Premier ministre afin de travailler à la convention de l'UNESCO de 1970 ratifiée par la Belgique en 2009. Créée dans l'objectif de coordonner de façon harmonieuse l'implémentation des principes de cette convention, cette entité non décisionnelle a produit un avant-projet de loi en 2012. Ce projet fait actuel-

lement l'objet d'ajustements juridiques. Représentée dernièrement par mes soins à la Commission transversale du Sénat consacrée au trafic des biens culturels, la Fédération Wallonie-Bruxelles a eu l'occasion de souligner l'importance de faire aboutir cet avant-projet de loi dans les meilleurs délais possibles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande s'étaient associées afin de financer une étude universitaire relative à l'opportunité et aux conséquences de la ratification par la Belgique de la convention UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. Il ressort des conclusions qu'une ratification serait pour l'heure prématurée. La solution médiane préconisée – et choisie par plusieurs pays en Europe – serait de ne pas ratifier la convention, mais d'en reprendre certains éléments dans le cadre de l'application large de la convention de l'UNESCO de 1970. C'est dans ce sens que les rédacteurs du texte de l'avant-projet de loi d'implémentation de la convention de l'UNESCO 1970 ont *de facto* travaillé. Ce texte contient donc déjà un nombre d'éléments non négligeables de la convention UNIDROIT. Il y aurait donc lieu de procéder par étapes et de commencer par mettre en œuvre l'avant-projet de loi et d'en mesurer les conséquences concrètes avant d'envisager éventuellement d'autres mesures.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, vous évoquez les travaux réalisés au Sénat. C'est justement suite aux expressions qui y ont été faites que je vous interroge pour appréhender plus clairement l'évolution de ces dossiers. Faire aboutir au plus vite un avant-projet qui est prêt depuis 2012 est évidemment un euphémisme! Pendant ce temps-là, l'eau a coulé sous les ponts et un certain nombre d'œuvres d'art continuent à faire l'objet de transferts illicites. La cellule spécialisée a été pratiquement démantelée: une seule personne peut agir concrètement, une série de charges étant répercutées sur les polices locales qui ne peuvent même pas entrer dans la base de données pour tenter d'identifier les œuvres quand ils les découvrent. Le dossier doit aboutir au plus vite. Si j'entends bien que la convention UNIDROIT ne serait pas adéquate, il est nécessaire de travailler sur le texte de la convention de l'UNESCO pour qu'elle soit la plus opérationnelle possible et qu'il puisse être mis fin le plus rapidement possible à ces trafics.

1.24 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «8e cérémonie des Magritte du cinéma, en ce compris l'accent mis sur l'équilibre femmes-hommes»

1.25 Question de M. Christos Doulkeridis à

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Leçons des Magritte»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (Assentiment)

M. Patrick Prévot (PS). – La 8^e cérémonie des Magritte du cinéma a eu lieu le 3 février dernier. Cet événement vise à mettre en valeur et en lumière les formidables talents dont regorge notre cinéma, et ce, à chaque étape de la création. Avec son côté plus officiel que sa consœur déjantée et créative traditionnellement organisée la veille, j'ai nommé la cérémonie des Machins du cinéma, l'initiative contribue incontestablement à fêter comme il se doit la richesse et la qualité de nos œuvres et de leurs auteurs.

Quelques jours avant la cérémonie, Salomé Richard, élue Meilleur espoir féminin l'année dernière, faisait savoir que lorsqu'elle remettrait un prix, son discours pointerait les inégalités présentes au sein du cinéma belge. Au sortir de la cérémonie, il n'y a pas, tant s'en faut, à rougir du résultat en la matière. Et la presse, à juste titre, n'a pas manqué d'épingler cette particularité belge en retraçant l'histoire des prix attribués dans le cinéma, et ce, à l'échelle mondiale, à savoir une égalité parfaite entre les lauréates et les lauréats.

Je ne me permettrai évidemment pas de commenter l'attribution des prix, effectuée par des professionnels et experts en la matière, mais je souhaite revenir sur certains éléments qui ont été épinglés à l'occasion de la soirée. Je pense par exemple au statut et à la précarité de l'emploi, à la défense du genre documentaire, au nécessaire renforcement des liens entre notre cinéma belge francophone et ses différents publics, ou encore au soutien indispensable au précieux universalisme du cinéma engagé qui remplit des fonctions sociale et culturelle essentielles. Ce genre de sujets revient fréquemment lors de cette cérémonie.

Madame la Ministre, j'aurais quelques questions à vous poser. L'attribution parfaitement égalitaire des prix décernés aux Magritte n'occulte en rien les nécessaires impulsions à poursuivre pour soutenir l'accession des femmes à l'ensemble des maillons de la chaîne de création cinéma et audiovisuel. Puis-je vous inviter à nous détailler la suite du programme en la matière?

Qu'en est-il du renforcement des mesures favorisant la rencontre du cinéma avec son public, notamment le jeune public? Quid du bilan du projet «cinéastes en classe» et de la diffusion renforcée des œuvres primées par exemple dans le réseau des salles de cinéma art et essai, mais aussi par le biais des centres culturels?

Comment estimez-vous devoir agir face à l'appel à mieux promouvoir le genre documentaire, complémentirement aux réponses que vous

apportiez à mes collègues le 29 janvier dernier? Enfin, quel bilan général dressez-vous de cette 8^e cérémonie des Magritte du cinéma?

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, vous passez très bien à la télé! La huitième cérémonie des Magritte du cinéma a visiblement remporté un grand succès. La décision de la RTBF de diffuser l'événement sur sa deuxième chaîne plutôt que sur BeTV a mené à des résultats positifs dont nous ne pouvons que nous réjouir. À mes yeux, il est essentiel de promouvoir l'ensemble des professionnels de ce 7^e art, dans la diversité de tous ses métiers, et cet événement constitue l'occasion idéale. Sur le principe, je trouve que c'est une action très positive.

Cette huitième saison représente également l'occasion de dresser un bilan sur le cinéma belge de la façon la plus objective possible.

Madame la Ministre, quels sont les objectifs principaux des Magritte? Il me paraît nécessaire, compte tenu des moyens considérables qui lui sont consacrés, de faire le point et de croiser les attentes que nous avons de ce type de cérémonies avec les résultats attestés. Quels sont les instruments mis en place pour évaluer ces objectifs?

Les bilans publiés depuis sept ans par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) de notre Fédération laissent apparaître, selon la presse, que le cinéma belge francophone peine à se faire connaître de son public d'origine. Depuis 2011, le nombre de spectateurs visionnant un film belge francophone dans une salle de cinéma aurait diminué. Disposez-vous d'autres éléments d'évaluation? Confirmez-vous ces chiffres?

Lors de cette soirée, pas moins de treize associations œuvrant dans le secteur du cinéma se sont inquiétées des conséquences de vos choix pour «la vitalité d'un certain cinéma de création». Elles vous demandent de revoir vos critères de subventionnement. Nous pouvons par exemple pointer du doigt la diminution des subsides octroyés au cinéma Nova et qui équivaut à l'augmentation de ceux perçus pour l'organisation de la cérémonie du Magritte. Comment réagissez-vous par rapport à ce type de critiques?

De nombreuses interventions ont également souligné le manque de reconnaissance accordé aux femmes actives dans ce secteur. Quelles réponses pouvez-vous leur fournir?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – D'après l'analyse des chiffres sur les dossiers déposés à la commission de sélection des films, le problème réside dans la faible proportion de femmes déposant des dossiers. En effet, les données démontrent que le taux de dossiers sélectionnés est plus élevé chez les femmes que les hommes: 28 % des projets présentés par des réalisatrices sont soutenus, contre 27 % pour les réalisateurs; 31 % des projets émanant de productrices

sont soutenus, contre 26 % pour les producteurs; enfin, 30 % des films écrits par des femmes sont soutenus, contre 27 % pour les hommes. Entre 2015 et 2017, le nombre de femmes productrices, réalisatrices et scénaristes qui ont déposé des dossiers à la commission de sélection des films a augmenté. Le résultat de la cérémonie des Magritte en dit également long.

Quant à savoir pourquoi les montants globaux alloués aux femmes sont inférieurs à ceux alloués aux hommes, la réponse se situe essentiellement dans le fait que les femmes déposent moins de projets. Nous devons également garder à l'esprit que la commission n'a que peu d'emprise sur les montants alloués aux projets; en ce qui concerne les longs métrages de fiction et les projets en coproduction avec la Flandre ou l'étranger, les barèmes sont fixes. Pour les autres créneaux, il des barèmes précis sont habituellement appliqués. Lorsqu'une réduction du montant octroyé a lieu, elle est appliquée de la même manière à tous les projets, indépendamment du genre.

J'aimerais par ailleurs présenter quelques pistes à mettre en place. La première consiste à mieux préparer les femmes à la vie active et à la poursuite de leur carrière, et ce peut-être lors de leur formation dans les écoles de cinéma. La deuxième piste viserait à aider les femmes à assurer le développement de leur film, un maillon faible qui les pousse encore trop souvent à abandonner leur projet en cours de route. À cet effet, j'ai décidé de doubler la subvention octroyée depuis 2017 à l'ASBL *Boostcamp*, qui a pour objectif d'assurer, pendant un an, un *coaching* en écriture, développement et marketing pour quatre à six films de réalisatrices belges. Les résultats de la première année sont très prometteurs.

En ce qui concerne la commission de sélection des films, je poursuivrai la politique de discrimination positive: à qualité égale, la commission soutiendra plus volontiers le film déposé par une femme. Cependant, le genre d'un film ne prendra jamais le pas sur sa qualité artistique et technique, qui reste évidemment le critère prioritaire d'appréciation des projets. Je pense d'ailleurs que c'est la volonté des femmes.

Monsieur Prévot, l'année scolaire 2017-2018 a vu la mise en place de l'action «Cinéastes en classe». Celle-ci présente un fort taux de satisfaction, tant de la part des professeurs qui ont accueilli un cinéaste que des cinéastes qui sont allés à la rencontre des élèves. L'objectif est d'intensifier cette action, notamment à l'aide d'un nouvel outil dont vient de se doter le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). De nouvelles options ont complété le site *Laplateforme.be*, permettant aux enseignants de projeter des films en *streaming* à leurs élèves durant les heures d'école avant d'accueillir un cinéaste.

Le passage de relais entre BeTV, chaîne créatrice des Magritte, et la RTBF, constitue un

véritable succès, notamment en termes d'audience. Je m'en réjouis, car le défi était de taille. La RTBF s'est réellement investie dans cette manifestation, tant en télévision qu'en radio et sur internet. Elle a proposé la transmission de la cérémonie de remise des prix, ainsi que plusieurs émissions sur le thème, telles que «*Tellement Magritte*», «*7 à la Une*» ou «*Hep Taxi*». Elle a également programmé un grand nombre de films belges sur ses antennes. Avec plus de 120 000 spectateurs pour la cérémonie, sans compter les rattrapages sur Auvio, il s'agit d'un véritable succès pour la chaîne, les Magritte et le cinéma belge. Les films lauréats des Magritte seront, par ailleurs, diffusés dans les centres culturels membres de la Quadrature du Cercle – une quarantaine de centres culturels – pendant les mois de février et mars. Rendez-vous donc au cinéma et dans les centres culturels!

Monsieur Doukeridis, les films d'initiative belge francophone enregistre une audience dans les salles belges qui varie considérablement d'une année à l'autre. Elle n'est donc pas en perpétuelle baisse – fort heureusement! En 2017, par exemple, elle accusait une forte hausse: plus 69 % par rapport à 2016. Étant donné le petit nombre de films – une quinzaine par an –, les variations sont très fortes et tributaires du succès ou de l'échec des productions. Notre mission est de mettre en place une série d'actions en vue de favoriser la rencontre entre nos films et leur public. La cérémonie des Magritte constitue l'un des éléments de cet arsenal, qui comprend également la réforme des aides à la promotion, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017. L'organisation d'avant-premières pour les «influenceurs» et l'organisation de séances de proximité, la diffusion en salles de bandes-annonces, la concrétisation d'un partenariat avec les grands groupes de presse, les actions visant le jeune public ainsi que la production d'une série télévisuelle rapprochent indéniablement nos acteurs et nos créateurs du public belge.

Concernant votre interrogation sur le glissement apparent des crédits du cinéma Nova vers l'organisation de la cérémonie des Magritte, je vous affirme sans détour qu'il s'agit d'un pur hasard. Par ailleurs, je suis bien consciente des problèmes rencontrés par le secteur documentaire, notamment depuis la diminution de l'enveloppe documentaire à la commission de sélection consécutive à la décision de Nethys de ne plus alimenter directement le budget du CCA. Je souhaite néanmoins rappeler l'existence de plusieurs initiatives, qui devraient montrer les effets positifs pour le secteur à court et à moyen terme.

Premièrement, les conditions relatives aux exploitants de salles soutenues par la Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels visent à favoriser au maximum la diffusion de documentaires dans ces salles. Deuxièmement, une nouvelle aide, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017, a été spécifiquement pensée pour améliorer la diffusion en

salles des documentaires et la diffusion d'événements autour de ces films. Concrètement, cette aide s'élève à 4 000 euros par film pour l'organisation d'au moins 10 séances événementielles. Quelques initiatives plus ponctuelles concourent au rayonnement du documentaire: le soutien au projet SparkleBox à hauteur de 15 000 euros en 2018 et 2019, le soutien au festival Millenium de Bruxelles à hauteur de 30 000 euros pour 2018-2021, le soutien au Parc Distribution de l'ASBL Les Grignoux visant la distribution de films jeune public et documentaires dans les salles de la Communauté française à hauteur de 5 000 euros.

Je réfléchis avec l'administration à différentes pistes en vue de lutter contre la précarisation du secteur et d'offrir aux œuvres produites une belle visibilité. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement, car ce sujet vous passionne tous les deux.

M. Patrick Prévot (PS). – Même si le genre ne doit jamais prendre le pas sur la qualité cinématographique de l'œuvre, l'attribution parfaitement égalitaire des Magritte du cinéma constitue une belle victoire.

Comme vous l'avez souligné dans votre réponse, nous devons saluer le travail de la RTBF qui a admirablement joué le jeu, tant par la retransmission de la cérémonie que grâce à des émissions comme «Hep Taxi», qui ont contribué à apporter un rayonnement de taille à cet événement et à diffuser des œuvres belges. C'est exactement ce que nous attendons de la RTBF.

Nous resterons également attentifs à la mise en œuvre des mesures de soutien apportées aux talents féminins du cinéma. En outre, il est fondamental de rapprocher les auteurs de leur public. J'y reviendrai certainement avec des questions plus ciblées, notamment le projet «Cinéastes en classe». Il est essentiel que le public le plus large possible accède à la culture.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je tiens à mon tour à féliciter la RTBF pour le travail réalisé. C'était une cérémonie très bien rythmée, pleine de fraîcheur, amusante, impertinente et intéressante.

Les enjeux liés à la question de la place des femmes ont été bien relayés et le lieu s'y prêtait. La soirée a également été intéressante dans la mesure où d'autres préoccupations, citoyennes ou relatives aux métiers du cinéma, ont trouvé à se faire entendre à travers ce mode d'expression citoyenne qu'est le cinéma. Je ne vois aucun obstacle à ce que ce genre de cérémonie soit doté de moyens pour accomplir ce type de travail.

Par contre, je regrette que ces budgets semblent parfois entrer en concurrence avec ceux octroyés pour soutenir les salles de cinéma et autres. Je continue à déplorer votre décision de diminuer la subvention octroyée à une salle telle que le

Nova. Les gens font forcément des parallèles. Une distinction très claire doit être faite entre les budgets consacrés au secteur cinématographique de manière générale, et ceux consacrés à l'organisation d'une soirée relayée par notre service public de radiotélévision. Ces budgets ne peuvent pas être mis en concurrence.

Concernant le soutien apporté aux femmes et le nombre de dossiers rentrés et sélectionnés que vous mentionnez, je pense que plus nous nous montrons objectifs, plus nous sommes capables de nous attaquer aux causes du problème. Je souligne le soutien apporté à des initiatives comme «Boost Camp» qui encourage les femmes à déposer des projets – puisque vous avez diagnostiqué que le bât blessait à ce niveau-là. Je trouve cette étape intéressante. C'est une réponse correcte au problème tel qu'il est posé. Si j'ai bien compris, les films sélectionnés seront diffusés dans les grands centres culturels. Je ne sais pas s'il y a eu beaucoup d'informations autour de ce projet. Personnellement, ça m'a échappé. Dans tous les cas, il serait bénéfique de diffuser l'information pour donner une seconde chance au public de découvrir les films sélectionnés. J'ignore également si la RTBF suit une stratégie de diffusion concernant ces films, mais c'est une direction à suivre.

1.26 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Renouveau du contrat-programme de la Médiathèque – PointCulture»

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, un opérateur culturel historique en Fédération Wallonie-Bruxelles a connu ces quinze dernières années une mutation profonde de ses missions avec la révolution numérique. Créée au début des années 70, la Médiathèque avait pour objectif central de renforcer l'accessibilité culturelle sur tout le territoire de la Communauté française en allant au plus près du public. Le prêt de supports physiques depuis les années 2000 a décliné considérablement et l'institution a dû transformer son métier de base en déployant de nouvelles missions et services, malgré une diminution importante de ses recettes, liée à l'activité de prêts.

En 2013, un nouveau contrat-programme a été conclu entre la Médiathèque et le gouvernement pour une période de cinq ans. Le budget est conséquent puisqu'il s'élève toujours à plus de six millions d'euros. Ce nouveau contrat-programme a été l'occasion d'un repositionnement fondamental des missions de l'ASBL, devenue PointCulture, et de sa communication. Celle-ci a développé de nombreux projets d'éducation artistique avec les groupes scolaires et la promotion des artistes belges, tout en continuant à valoriser son patrimoine audiovisuel exceptionnel. Ce con-

trat programme a-t-il été prolongé pour 2018 ou un nouveau a-t-il été négocié avec PointCulture? De quelle manière envisagez-vous son rôle et son importance dans votre politique culturelle à court et moyen termes?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le contrat-programme de PointCulture, conclu pour une durée de cinq ans et couvrant les années 2013 à 2017, a été prolongé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2018. Un groupe de travail composé des représentants de PointCulture, du service de l'action territoriale et de mon cabinet a pour objectif de construire les axes du prochain contrat-programme en reflétant au mieux les évolutions de cet opérateur. Parallèlement au développement du marché numérique et au déclin du marché du son et de l'image sur support physique, PointCulture a adapté ses activités autour de quatre axes: l'information et le conseil sur l'offre culturelle, la diffusion et la promotion culturelles, l'éducation et la médiation culturelles, la valorisation de son patrimoine sonore et audiovisuel.

PointCulture se positionne comme un «lieu de réflexion pluriel et participatif où les publics s'approprient l'art et la culture, critiquent, se rejoignent, expérimentent et questionnent leur propre relation à l'art et explorent les problématiques qui animent la vie sociale.» Il est un opérateur majeur de la Communauté française de par son histoire, la qualité de ses collections, saluées partout en Europe, ses équipes et par les moyens financiers qui y sont consacrés. Il me semble essentiel que le prochain contrat-programme de l'association avec la Communauté française, qui sera conclu fin 2018 pour prendre cours au 1^{er} janvier 2019, reflète au mieux ces évolutions et la place que PointCulture occupe dans notre paysage culturel.

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, j'entends que le contrat-programme est prolongé jusqu'à la fin de cette année en attendant le nouveau. Comme vous l'avez dit, PointCulture a adapté en tous les cas ses missions. Je vous remercie de les avoir rappelées. Le prochain contrat-programme qui devra donc débiter au 1^{er} janvier 2019 devra intégrer toutes ces missions.

J'aurais aimé que vous puissiez donner votre avis sur la vision que vous aviez de ces nouvelles missions de cet opérateur majeur, au vu de son budget. Il faudra évidemment prendre des décisions. La Médiathèque, ancienne version, avait des missions claires, bien définies. Nous le savons, le monde a changé, il évolue sans cesse. Cet opérateur aura d'autres missions, mais j'aurais aimé que vous puissiez nous donner votre avis plus avant – mais ce sera l'objet d'une autre question – de l'avenir de PointCulture, outil majeur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.27 Question de M. Christos Doukeridis à

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Place et qualité de l'emploi artistique dans les secteurs relevant des compétences de la ministre»

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, ce n'est pas la première fois que je vous interroge à ce sujet, mais j'ai le sentiment que de nouveaux rebondissements surviennent chaque semaine. En outre, vos réponses font elles-mêmes l'objet si non de recadrages, de précisions de la part d'acteurs du secteur. Il me semble vraiment important de confronter ces différentes informations. Par ailleurs, je regrette que la conférence des présidents n'ait pas relayé la demande de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et de l'Union des artistes de pouvoir être entendues au sein de cette commission. Dès lors, Monsieur le Président, je me permets de soutenir la demande d'audition de la SACD et de l'Union des artistes, telle qu'elle sera visiblement abordée prochainement en conférence des présidents.

Le 5 février dernier, la SACD et l'Union des artistes ont organisé un séminaire relatif à la place de l'emploi dans les nouveaux contrats-programmes. Je vous ai interrogée à de nombreuses reprises sur ce sujet, Madame la Ministre, car votre volonté annoncée est de replacer les «artistes au centre». Par ailleurs, cette volonté fut également la ligne de force de votre réforme du décret relatif aux arts de la scène.

Malgré tous les apaisements que vous avez tenté de nous donner lors d'interpellations précédentes, je dois avouer que ce séminaire fut pour moi source de nombreux étonnements. Étonnement d'abord de ne pas vous y voir, ni aucun de vos représentants, alors que l'événement était clairement adressé au monde politique et donc forcément à la ministre compétente.

Étonnement ensuite de constater que la SACD, pourtant dotée de moyens limités en comparaison avec ceux de l'administration, a pu établir un cadastre de l'emploi artistique dans le secteur des arts de la scène, alors que nous attendons depuis des années celui du gouvernement. Vous vous rappellerez que je vous ai interrogée à ce sujet lors de la précédente réunion de commission. Vous m'aviez répondu que le travail avait effectivement été entamé en 2003, mais qu'il n'avait toujours pas été conclu.

Étonnement enfin face aux chiffres et aux nombreux témoignages qui attestent une fois encore de la rareté et de la précarité des emplois artistiques dans notre Fédération. L'étude réalisée par la SACD tend à démontrer que, malgré les engagements qui ont été pris, l'emploi artistique n'est malheureusement ni au centre de la réforme telle qu'elle a été adoptée sous votre impulsion ni

l'élément clé qui a prévalu lors du choix des contrats-programmes que vous avez réalisés.

Il me semble extrêmement important d'entendre votre réaction au diagnostic posé par la SACD et par l'Union des artistes. Ce sont les premiers concernés par les objectifs de votre politique et par les engagements que vous avez pris. Il est important de pouvoir leur répondre avec des données chiffrées et de leur donner l'opportunité de vous écouter. Ils pointent encore la nécessité d'être attentifs aux contrats-programmes tels que vous les concluez avec les différentes structures qui en bénéficieront et de vérifier comment ils seront libellés pour laisser la place la plus importante au soutien de l'emploi artistique, avec des garanties en termes de résultat.

Lors de ma dernière interpellation, vous nous faisiez part d'une augmentation du budget de l'aide à la création pour le public théâtre adulte. Je vous en félicitais. Toutefois, en relayant cette information, on m'a répondu que ce serait au détriment de l'aide à la création qui existe déjà pour d'autres secteurs des arts de la scène. Comment évoluent les disciplines des arts de la scène en termes de soutien à la création?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Dans mes fréquents échanges avec la SACD depuis le début de la législature, et plus encore depuis ce mois de décembre, suite au Manifeste pour l'emploi artistique lancé à leur initiative, j'ai rappelé à cette association que je partageais ses objectifs de défense, de valorisation et d'augmentation de l'emploi artistique et que je souhaitais poursuivre un dialogue constructif avec elle sur la base de propositions concrètes plutôt qu'à partir de positions de principes.

Afin de développer ces propositions, la SACD a organisé en collaboration avec l'Union des artistes une rencontre à la Bellone ce 5 février 2018 sur le thème de l'emploi artistique. Je m'en suis réjoui. Leurs recommandations m'ont été transmises en date du 6 février 2018. Elles portent sur une révision du décret des arts de la scène qui vient d'être adopté afin, notamment, de prévoir au sein des contrats-programmes des quotas d'emplois artistiques excluant les techniciens et identiques pour tous les opérateurs, d'y insérer et d'y définir une «nouvelle unité d'emplois qui serait basée sur un temps de travail et une rémunération minimum du niveau professionnel». Elles portent enfin sur l'établissement par décret d'un cadastre de l'emploi artistique.

Dans la réponse qui leur a été adressée, je leur ai fait part de mon regret que leurs propositions «ne prennent nullement en compte la diversité des activités développées et des métiers exercés dans le secteur et visés par le décret et, par ailleurs, mobilisent des termes flous tels que des rémunérations correctes, des promesses d'emploi, du temps de travail minimum». Ils fixent des

pourcentages de manière arbitraire et ne prennent pas en compte le nécessaire recul pour analyser les effets que les nouvelles mesures en application depuis cette année pourront avoir sur la qualité et l'emploi artistique.

Je leur ai également fait observer que le législateur n'a pas jugé pertinent de fixer des quotas d'emplois dans le décret des arts de la scène récemment revu au terme de plusieurs années de réflexion et de concertation, notamment avec leur association, mais également avec l'ensemble des parties prenantes.

Quant à la rédaction des contrats-programmes, il leur a été rappelé qu'en application de ce nouveau décret, tant la qualité que la quantité d'emplois artistiques, exprimées en pourcentage des dépenses budgétaires et en volume d'équivalents temps plein, pourront enfin être mesurées de façon objective et harmonisée à partir des données à communiquer obligatoirement au moment de la demande de soutien et lors des rapports d'activité qui seront soumis au cours des cinq années à venir.

La question du cadastre est bien réglementée par un décret en Communauté française. Le cadastre de l'emploi non-marchand a été abordé lors de la dernière commission, je ne vais donc pas y revenir, mais j'attire votre attention sur le fait que les chiffres analysés par la SACD sont loin de constituer le cadastre de l'emploi artistique qu'il est si difficile de réaliser. Il s'agit en effet uniquement des données de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) qui concernent les seuls employés et qui font donc l'impasse sur une des principales caractéristiques du travail artistique à savoir la multiplicité des modes de rémunération, des relations contractuelles et des statuts.

Enfin, concernant les budgets des aides à la création, le principe exposé pour le domaine du théâtre vaut bien entendu pour les autres domaines des arts de la scène. Les montants attribués en aide aux projets de type pluriannuel et aux aides exceptionnelles dites «*phasing-out*» sont bien des budgets complémentaires qui viennent donc s'additionner aux crédits disponibles pour les aides aux projets dans chacun des domaines. Il n'y a donc eu ni diminution ni vases communicants.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Vous dites qu'il n'y a pas de vases communicants. Nous assisterons donc à une augmentation nette de l'aide à la création, en tout cas pour le théâtre adulte, les autres budgets restant, j'imagine, au niveau où ils se trouvaient.

J'en viens à vos critiques du *mémoire* de la SACD et de l'Union des artistes. L'après-midi de travail de la Bellone s'est déroulé en trois étapes. La première étape consistait à donner la parole à des artistes, qui ont apporté leur témoignage. La deuxième présentait une étude juridique de votre projet de décret tel qu'il a été modifié, qui a été discuté et adopté par ce Parlement il y a

quelques mois. Cette étude juridique montrait de manière assez pertinente que les définitions prévues dans votre projet de décret n'étaient pas suffisamment solides pour faire en sorte d'avancer, comme vous le présentiez, vers une consolidation et un renforcement de l'emploi artistique. Elle soulignait le flou qui existait dans le décret, permettant d'échapper à une logique plus contraignante ou plus concrète de cette évolution de l'emploi artistique.

Il appartient aux membres de ce secteur de se donner les moyens de critiquer, de manière argumentée, le travail politique qui est effectué par vous-même et au sein du Parlement. J'entends bien les critiques que vous émettez par rapport à leurs contre-propositions. Toutefois, je tiens à préciser qu'ils ne les ont pas présentées comme si elles étaient à prendre ou à laisser. Ils ont, au préalable, réalisé une étude de votre propre décret ainsi qu'une étude de l'incidence dans le cadre des contrats programmes où le critère de la création ou du soutien à l'emploi artistique n'est pas du tout isolé. Les avis rendus par les instances reprennent le soutien à la création de l'emploi comme un critère parmi d'autres. À aucun moment il n'a été question que ce critère apparaisse comme plus important que les autres.

La troisième étape de cet après-midi de travail à la Bellone consistait à émettre des propositions et, essentiellement, un appel politique pour que nous puissions, les groupes politiques et le gouvernement, travailler sur une amélioration du dispositif.

J'entends bien les premières réponses que vous pouvez donner et le regard critique que vous apportez à leurs recommandations. Je ne prends pas non plus pour argent comptant ce qu'ils proposent, mais leur point de vue est important et il est nécessaire de le confronter au travail effectué. Je me réjouis de pouvoir les entendre ici en commission et d'entendre votre réaction et vos réponses concrètes et argumentées.

1.28 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de l'évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente et nouvelles reconnaissances en 2017»

M. Patrick Prévot (PS). – Lors de l'examen du budget 2018, dans mon intervention générale, je saluais l'augmentation des budgets pour l'application du décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, tout en vous interrogeant sur l'état d'avancement de son évaluation. Depuis plus de deux ans, à de nombreuses reprises, je suis inter-

venu en séance de commission sur ce dossier. Il s'agit effectivement d'une étape extrêmement importante pour, le cas échéant, adapter, corriger, voire simplifier un décret fondamental de notre paysage culturel et citoyen.

Madame la Ministre, connaissant votre attachement tout particulier au secteur de l'éducation permanente, je me permets de vous poser une nouvelle fois une série de questions précises. La première étape de l'évaluation que vous avez évoquée en séance de commission lors de l'examen du budget est-elle finalisée? Si oui, quelles sont les conclusions que vous tirez de cette première phase? Que prévoyez-vous comme prochaine étape de cette évaluation? Quelles sont les échéances que vous pouvez nous annoncer? Est-il question de modifier le décret sur la base des éléments de l'évaluation dont vous disposez?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur, votre question me permet de faire le point sur le processus d'évaluation du décret relatif à l'éducation permanente qui avance très bien. Pour rappel, nous l'avons prévu en deux phases: une longue et une plus courte, complémentaires et portant, dans une certaine mesure, sur le même objet. Mais les conclusions opérationnelles en termes de modifications décrétales permettront au législateur d'intervenir en deux temps. Je vais m'expliquer.

Dans la phase longue, une évaluation impliquant les associations et groupes sociaux concernés est menée par une équipe de chercheurs en sciences sociales. Cette tâche a été confiée au Groupe interdisciplinaire de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la Formation (GIRSEF). Cette phase entend donc bien étudier l'impact du décret sur ses publics et sur la société de manière plus large. Elle n'implique *a priori* pas de modifications décrétales. Le GIRSEF clôture une première série des conclusions des groupes de discussion mis sur pied dans le cadre de la phase longue. Il va remettre un premier rapport intermédiaire au comité de pilotage. Je pourrai donc vous en dire davantage très prochainement.

La phase courte implique la mobilisation de l'expertise des acteurs de la régulation de la politique publique sur des questions opérationnelles. Les conclusions de cette phase mèneront à une modification décrétales à très brève échéance, car le comité de pilotage a travaillé sur des propositions de réforme concrètes. Un arrêté permettra, comme je le souhaitais, de renforcer les exigences qualitatives et, quand cela est garanti, d'assouplir certaines exigences quantitatives.

Pour ce faire, le comité de pilotage a proposé de remettre au cœur du décret et des pratiques d'évaluation, l'article 1^{er} du texte qui définit ce qu'est l'éducation permanente et de formuler quatre questions permettant de l'interpréter plus concrètement. Je ne vais pas tarder de diffuser ce

travail à l'ensemble du secteur à travers une circulaire interprétative. En parallèle, le comité de pilotage a essayé de rééquilibrer les exigences du décret en faisant des propositions d'assouplissement des différents axes. Ces questions font encore l'objet de réflexions et sont discutées au Conseil supérieur de l'éducation permanente.

Je ne souhaite pas m'enfermer dans un agenda précis, fixé au jour ou à la semaine près. Une proposition concrète va être finalisée par le comité de pilotage pour la mi-février. Elle sera ensuite discutée au Conseil supérieur de l'éducation permanente. Sur cette base, une discussion aura lieu entre le comité de pilotage et le Conseil supérieur. Je souhaite proposer un avant-projet de décret au gouvernement dans la foulée. Je compte travailler sur ce dossier pendant 2018 et j'espère l'avoir finalisé pour la fin de l'année.

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur le processus d'évaluation du décret relatif à l'éducation permanente. Cela fait près de deux ans que je vous interroge sur ce sujet. J'entends que pour la phase longue nous aurons des nouvelles très prochainement et que pour la phase courte, les résultats arriveront à brève échéance. Étant d'un naturel optimiste, j'imagine que dans les semaines à venir, nous devrions y voir plus clair! Contrairement à certains ministres, vous avez la prudence de ne pas vous enfermer dans un agenda précis. J'entends néanmoins que des propositions seront faites à la mi-février, soit maintenant. L'avant-projet de décret devrait suivre. Il est donc possible d'imaginer de voter un décret pour la fin de l'année. Je ne manquerai pas de vous interroger à ce sujet prochainement.

1.29 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Répartition du budget 2018 pour les arts de la scène à la suite de l'annonce des différents bénéficiaires des aides»

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, le budget 2018 de la Culture, adopté par le parlement en séance plénière, le 20 décembre, prévoit un montant d'environ 100 millions d'euros à la division organique 21 pour les arts de la scène. Ce poste a été renforcé par le gouvernement de 10 millions d'euros. Cette augmentation est utile et nécessaire dans le cadre de l'attribution des nouveaux contrats-programmes et des aides aux projets. Les documents budgétaires, en notre possession, précèdent votre prise de décision. Si une série de questions vous a déjà été adressée en séances de commission, nous souhaiterions aujourd'hui disposer d'une photographie d'ensemble de la refonte du secteur afin d'appréhender avec précision la manière dont les lignes ont bougé.

Quel est le budget total consacré aux contrats-programmes en 2018? Quel est le montant destiné aux aides aux projets pluriannuels? Combien de contrats-programmes ayant reçu un avis négatif ont été convertis en aides aux projets pluriannuels? Quel montant cela représente-t-il? Comment ces aides s'articulent-elles au décret et à la spécificité du dossier introduit pour un contrat-programme au regard des particularités de ces deux types de soutien? Le montant des *phasing out* est-il prévu sur la division organique 21? Dans l'affirmative, quel montant total représente-t-il? Enfin, une partie de l'augmentation de l'article de base 01.01.11 de la division organique 20 sera-t-elle consacrée à des projets en arts de la scène? Dans l'affirmative, pouvez-vous préciser leur affectation?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le budget 2018 relatif à la division organique 21 «Arts de la scène», adopté par le parlement, prévoit bien un montant de 100 539 000 euros qui inclut la provision destinée à la mise en œuvre du décret-cadre relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène. Monsieur, comme vous l'avez souligné, ces dix millions supplémentaires émanent d'une bonne décision de la part du gouvernement.

Voici le détail de l'affectation de ces crédits: le budget total consacré aux contrats-programmes en 2018 s'élève à 93 223 847 euros. Le montant attribué aux aides aux projets de type pluriannuels en 2018 s'élève à 1 903 500 euros, dont 640 000 euros pour des demandes initialement déposées en contrats-programmes et réorientées vers les aides aux projets. Ces réorientations concernent 21 opérateurs pour des motifs et selon une procédure déjà exposés précédemment. Les dossiers déposés comprenaient des éléments utiles pour une aide aux projets telle que définie dans le décret, et l'accord des opérateurs a été sollicité. Le montant des *phasing out* est effectivement compris dans la division organique 21 et s'élève à 1 288 465 euros. Les crédits de l'article de base 01.01.11 de la division organique 20, attribués précédemment aux opérateurs en arts de la scène, ont été pris en compte dans les budgets disponibles pour les décisions de 2018. Mon administration évalue actuellement les répartitions nécessaires entre les articles de base et les divisions organiques. Ces dernières pourront être effectuées lors de l'ajustement du budget de 2018.

Par ailleurs, en ce qui concerne les budgets jusqu'ici consacrés aux centres culturels bénéficiant de subventions dans le cadre des arts de la scène et pour lesquels j'ai demandé une réorientation vers le décret des centres culturels, je rappelle, comme je l'ai déjà indiqué à Mme Emmerly, que j'ai réservé les montants et qu'ils seront transférés vers la division organique 28 qui alimente les centres culturels afin que, une fois terminé

l'examen des dossiers par la Commission des centres culturels, nous puissions libérer les montants nécessaires à ces conventions de spécialisation en arts de la scène. Le solde disponible de la division organique sera bien entendu affecté aux seuls opérateurs via le Conseil de l'aide aux projets théâtraux.

M. Patrick Prévot (PS). – Je vous remercie simplement, Madame la Ministre, d'avoir effectué cet instantané et la ventilation du budget qui avait été voté par ce parlement.

1.30 Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Tradition des feux comme potentiel chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française»

M. Pascal Baurain (cdH). – J'ai récemment appris dans la presse de la reconnaissance du grand feu de Barbençon comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française. Cette tradition verra désormais son nom associé à ceux déjà connus du carnaval de Malmedy, la Ducasse de Mons ou encore l'Ommegang de Bruxelles. Félicitations aux personnes qui perpétuent ce folklore!

L'initiative mériterait d'être élargie à l'ensemble des festivités du même ordre. Il existe de multiples manifestations similaires aux quatre coins de la Wallonie comme le brûlage d'un personnage historique en passant par la symbolisation de la fin de l'hiver ou encore le début du carême. Je trouverais dès lors logique d'élargir cette reconnaissance à l'ensemble de ces événements qui possèdent un réel potentiel touristique. Ce type de démarche a d'ailleurs donné lieu à la reconnaissance de la culture de la bière ou encore celle du carillon.

Madame la Ministre, sans vous demander de répondre sur la pertinence du projet en lieu et place de la commission du patrimoine oral et immatériel, pouvez-vous m'informer sur la procédure? Tout d'abord, est-il déjà arrivé de reconnaître une tradition dans sa globalité en dépit des différentes façons dont elle peut s'exprimer en plusieurs lieux? En parcourant le formulaire de demande, j'ai pu me rendre compte qu'il fallait renseigner une société responsable. Comment déposer un dossier en bonne et due forme dès lors que ces folklores plus ou moins hétéroclites sont dispersés sur l'ensemble du territoire? Enfin, il est stipulé que le demandeur apporte la preuve que les individus concernés donnent leur consentement libre préalable et éclairé à l'inscription. Comment cela se conçoit-il dans des cas aussi larges que la culture de la bière par exemple?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de

l'Enfance. – La tradition du grand feu remonte au XIXe siècle et s'intègre dans la tradition des carnavals depuis plusieurs générations. La journée consiste en un ramassage du bois dans la matinée par tous les habitants qui le souhaitent, suivi du cortège qui rapporte ce bois sur un char jusqu'au lieu du grand feu. En novembre dernier, la commission du patrimoine oral et immatériel a proposé l'inscription du grand feu de Barbençon comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel et j'ai décidé donner mon accord à cette reconnaissance il y a quelques jours.

Cependant, les reconnaissances en tant que chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel visent principalement la préservation et la transmission d'un patrimoine. L'aspect touristique que vous évoquez ne peut en être le moteur central. Les demandes de reconnaissance en tant que chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel doivent être introduites par les communautés, groupes ou personnes détenteurs de ce patrimoine. La volonté de reconnaître, préserver, transmettre ce patrimoine doit en effet émaner des personnes qui en sont dépositaires, le gèrent et le transmettent. Le formulaire doit être complété par un groupe, une ASBL ou une fédération regroupant l'ensemble du secteur.

Quant à la question de savoir si une tradition peut être reconnue dans sa globalité, en dépit des différentes façons dont elle peut s'exprimer en plusieurs lieux, je peux vous citer le cas de la reconnaissance de l'art des sonneurs de trompes. Le porteur de dossier a été la Fédération des trompes du Benelux, le consentement de l'ensemble des groupes présents sur le territoire de la Communauté française a dû dans ce cas, comme dans d'autres, être demandé. Dans le cas de la culture de la bière, c'est l'Union des brasseurs belges qui a porté le dossier. L'ensemble des associations actives dans le secteur ont également donné leur consentement au dossier étant donné qu'elles transmettent et préservent ce patrimoine.

Dès lors, si une association défendait le dossier des grands feux, il pourrait y avoir une reconnaissance globale, mais cela nécessiterait que chacun des acteurs impliqués donne son autorisation.

M. Pascal Baurain (cdH). – J'ai répondu à l'essentiel de mes questions, je vous en remercie, Madame la Ministre.

2 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales)», est retirée.

Les questions orales à Mme Alda Greoli,

vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, de M. Fabian Culot, intitulées «Accès à la culture pour les personnes porteuses d'un handicap» et «Initiatives prises en termes de numérisation et de recours aux nouvelles technologies dans le domaine culturel», de Mme Laetitia Brogniez, intitulées «2018, l'année de la mise en valeur du patrimoine culturel en Europe», «Fonds destiné au soutien à la culture francophone», «Sous-représentation des femmes

dans le cinéma» et «Moyens alloués à la culture par le programme "Europe créative"», et de M. François Desquesnes, intitulée «Rénovation de la fontaine de Bury», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h35.*

VERSION PROVISOIRE